RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DU GRAND NANCY







SOMMAIRE

PARTIE INTRODUCTIVE
La competence "Gestion des dechets"
LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS
LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2019
PARTIE 1 : LA PREVENTION DES DECHETS
La prevention des dechets au Grand Nancy
LES ACTIONS DU PLP: PRESENTATIONS ET RESULTATS
La sensibilisation: publics cibles et resultats
INDICATEURS TECHNIQUES DE PREVENTION
PARTIE 2 : LES ASPECTS TECHNIQUES
LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE
La collecte en dechetteries
BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2019
LE TRAITEMENT DES DECHETS
PARTIE 3: LA COMMUNICATION
La Maison de l'Habitat et du Developpement Durable
JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE
LES AMBASSADEURS DE LA PREVENTION ET DU TRI
LES MAITRES COMPOSTEURS
Le Centre de Valorisation des Dechets
LES ATELIERS DE FABRICATION DE COSMETIQUES ET PRODUITS MENAGERS
PARTIE 4 : LES ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS
LES RELATIONS CONTRACTUELLES
Leg appears financiens

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

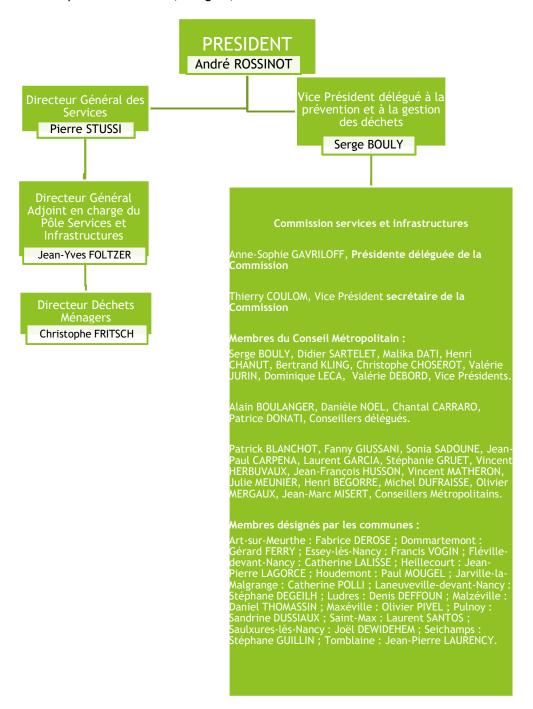
Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, ...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

PARTIE INTRODUCTIVE

LA COMPETENCE "GESTION DES DECHETS"

256 000 habitants, 14 230 ha, 20 communes....autant de raisons de mutualiser et partager. Dans cet objectif, dès 1975, le District Urbain de Nancy a pris la compétence de collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets encombrants. Après avis de la commission spécialisée, le Grand Nancy décide, par le biais de délibérations du Conseil Métropolitain ou de son bureau, de tout ce qui concerne cette compétence : travaux, budgets, ...



La mise en œuvre et le contrôle de la politique décidée par la collectivité pour la gestion des déchets est assurée par la Direction Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy, direction regroupant 29 agents répartis en trois services : « Exploitation », « Etudes et prospective » et « Sensibilisation et prévention des déchets ».

LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2019

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

RESULTATS 2019

Sur l'année 2019, on constate que les comportements des Grands Nancéiens en matière de prévention et de recyclage poursuivent leur progression :

- La part des déchets recyclés s'est améliorée (emballages + 5,7 %; verre + 3,2 %; déchetterie + 2,5 %) alors que le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a baissé (-2,9 %) pour atteindre 68 958 tonnes.
- Avec la poursuite de la mise en place des bennes réservée aux meubles usagers sur les déchetteries, 3 547 tonnes (+ 34,51 %) ont été transportées et traitées par l'éco organisme « Ecomobilier », sans coût pour le Grand Nancy.

Le tonnage total de déchets collectés sur le territoire diminue (- 1,7%) et atteint 130 226 tonnes en 2019.

PREVENTION

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) 2018-2020

Le PLPDMA 2018-2020 a été élaboré entre novembre 2016 et février 2018, dans un esprit de dialogue et de co-construction, grâce aux travaux de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLP.

Une concertation publique a été organisée du 5 au 28 février 2018 afin de recueillir l'avis citoyen sur le projet. Le PLPDMA 2018-2020 a été adopté par le Conseil de Métropole réuni le 25 mai 2018.

Par ce PLPDMA 2018-2020, la Métropole du Grand Nancy s'engage à réduire de 10 % ses tonnages annuels de déchets (DMA) par habitant entre 2010 et 2020 conformément à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Pour atteindre cet objectif, le plan d'actions rassemble 90 actions autour de 3 grandes priorités:

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Réduire les déchets dès l'acte d'achat
- Aller vers l'économie circulaire.

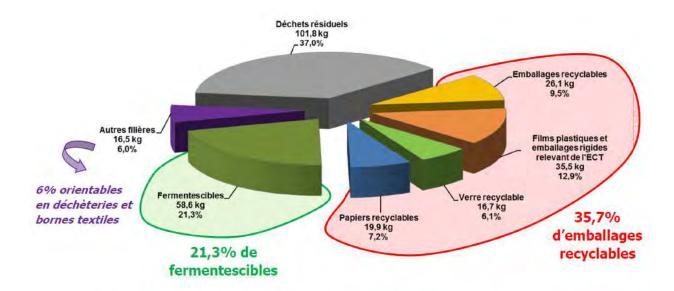
Composé de 12 fiches actions construites autour de ces 3 axes, le PLPDMA 2018-2020 métropolitain se veut fédérateur.

L'état d'avancement et de mise en œuvre de ce programme fait l'objet d'une évaluation annuelle présentée à la commission consultative dédiée (CCES).

Cette commission a été réunie le 27 juin 2019 dans les locaux de la Métropole afin de faire un point d'avancement sur les actions en cours et d'évoquer les pistes de travail à venir.

GISEMENTS PRIORITAIRES

En juin 2019, la Métropole du Grand Nancy a fait réaliser une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette étude met en évidence la composition des OMR et permet ainsi d'identifier les gisements de déchets évitables ainsi que les déchets valorisables.



→ Seulement 37% de déchets résiduels (soit 101,8 kg/hab/an).

Il ressort ainsi de cette étude que les biodéchets (déchets de cuisine et de jardin) représentent 21,3 % des OMR, soit 58,6 kg/hab./an, soit 15 000 tonnes par an sur le Grand Nancy. Parmi ce gisement, le gaspillage alimentaire pèse à lui seul 15,9 kg/hab./an, soit plus de 4 000 tonnes par an sur le Grand Nancy.

Les textiles sanitaires (couches jetables, lingettes, essuie-tout, etc) représentent 14 % des OMR, et les couches contribuent à elles seules à 11,3 kg/hab./an, soit près de 3000 tonnes chaque année.

Les imprimés publicitaires jetés dans les OMR représentent 8,6 kg/hab./an, soit 2 200 tonnes par an.

L'enjeu de réduction quantitative des OMR porte donc prioritairement sur les biodéchets, les couches jetables et les imprimés publicitaires.

Une part importante de papiers (19,9 kg/hab./an) et d'emballages recyclables (42,8 kg/hab./an) sont également encore présents dans les OMR bien que les filières dédiées soient mises en place depuis de nombreuses années.

Les nouvelles résines plastiques qui pourront être triées d'ici quelques mois dans le cadre de l'extension des consignes de tri ont également été comptabilisées et feront l'objet d'un

accompagnement et d'une sensibilisation spécifiques visant à acquérir les nouveaux gestes de tri et consolider l'existant.

RESEAU DES REPAIR CAFES EN PLEIN ESSOR

Au niveau de l'agglomération nancéienne, un réseau de Repair Cafés (ateliers de co-réparation) se développe avec l'accompagnement de la MJC Lorraine et le soutien de la Métropole du Grand Nancy. Des ateliers se tiennent ainsi chaque mois aux quatre coins de la Métropole.

Fin 2019, 12 Repair Cafés (l'objectif est d'en atteindre 20 d'ici fin 2020) sont ainsi actifs et 140 ateliers de co-réparation ont été organisés sur le Grand Nancy. Près de 1 500 objets ont été pris en charge dont 60 % ont été réparés, ce qui a permis d'éviter la production de près de 3 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques. Ces ateliers sont animés par une centaine de bénévoles identifiés et formés par la MJC Lorraine.

Le réseau des Repair Cafés s'est réuni pour la 1ère fois le 27 avril 2019 afin de fêter et développer encore ce dispositif unique en France par la densité d'ateliers sur un territoire.

Par ailleurs, <u>repairgrandnancy.fr</u> est un site internet dédié, avec des informations à jour pour tout connaître des Repair Cafés sur l'agglomération (principe, lieux, dates, etc).

REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En coordination avec les acteurs locaux, plusieurs actions ont été menées par le Grand Nancy sur le thème du gaspillage alimentaire en 2019 :

- Mise à disposition des locaux Grand Nancy Entrepôts aux associations (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Ordre de Malte);
- Poursuite du dispositif d'accompagnement de la restauration collective au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire;
- Sensibilisation des enfants dans le cadre d'animations scolaires ;
- Lancement du dispositif Gourmet Bag: La Métropole du Grand Nancy a mis en place le Gourmet bag pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration traditionnelle en proposant un accompagnement via une formation, un kit de communication comprenant entre autre des affiches, autocollants, contenants en carton et sacs krafts. La liste des restaurants partenaires de l'opération (23 restaurateurs engagés dans la démarché dès le lancement) est mise en avant sur le site internet de la métropole et sur les réseaux sociaux. Une campagne de communication grand public a également été lancée lors de la semaine européenne de réduction des déchets pour faire connaître le Gourmet Bag aux usagers.

RESEAU DE GUIDES COMPOSTEURS

Le Grand Nancy a mis en place en 2014 un réseau de guides-composteurs qui vise à obtenir un maillage communal de relais bénévoles les plus proches des usagers cibles.

Un guide-composteur est un bénévole qui a suivi une formation à la suite de laquelle il s'est engagé à devenir une personne relais active à l'échelle de son voisinage pour sensibiliser et transmettre son savoir à d'autres citoyens de sa collectivité.

Son potentiel d'actions est vaste : conception d'outils de communication, élaboration et conception des actions, sensibilisation directe, site de démonstration, conférences, stands...

A la fin de l'année 2019, le réseau de guides-composteurs comptait plus de 12 guides actifs.

Le réseau a pu se réunir le 1^{er} juin 2019 pour dresser un bilan du compostage partagé et travailler sur la communication autour des sites de compostage.

POURSUITE DE LA SECURISATION DES POINTS NOIRS DE COLLECTE

Le travail engagé depuis plusieurs années par la Métropole et les communes du Grand Nancy sur l'amélioration de la sécurité de tous lors de la collecte des déchets ménagers s'est poursuivi en 2019.

Les solutions se trouvent au fil de l'eau, en étroite collaboration avec les communes, et va se poursuivre encore dans les prochaines années afin de supprimer tous les points noirs recensés.

RENOVATION EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE LUDRES

La déchetterie de Ludres est l'une des plus anciennes de l'agglomération et s'avère aujourd'hui sousdimensionnée par rapport à sa fréquentation. Le Grand Nancy a donc décidé de lancer des travaux de rénovation extension. Sur un terrain agrandi (nouvelle surface de 5 400 m²), le réaménagement de la déchetterie permettra un meilleur accueil du public.

En termes de calendrier, en 2018 a été lancé le recrutement du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre ainsi que la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux. Les études se sont déroulées sur 2019 et début 2020, les travaux devront donc débuter d'ici la fin de l'année pour se terminer à l'automne 2021.

STRATEGIE DECHETS

La Métropole du Grand Nancy décidé de lancer une démarche de définition d'une stratégie Déchets 2018-2021, stratégie visant à définir les orientations politiques à court et moyen termes en intégrant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux actuels.

Cette démarche a nécessité la constitution d'un Groupe d'Orientation Déchets en 2018 réunissant des élus référents de chaque commune, structure de consultation et d'échanges en charge d'orienter les travaux à mener pour définir et mettre en œuvre cette stratégie dont voici les grands axes qui répondent aux enjeux réglementaires :

- Réponse à l'appel à projets CITEO pour le passage aux extensions des consignes de tri des emballages plastiques, concomitamment à la réduction le moment venu de la fréquence de collecte des ordures ménagères de 2 à 1 fois par semaine (C2 à C1) hors Nancy, et hors secteurs spécifiques des communes restant en C2,
- Evolution de la collecte des encombrants au porte à porte,
- Amélioration de la gestion des recyclables des professionnels de l'hypercentre de Nancy,
- Puçage de l'intégralité des bacs, en prévision de la mise en place d'une information incitative aux usagers innovante,
- Tri à la source des biodéchets, hors habitat individuel,
- Modernisation du réseau des déchetteries.

La possibilité de mettre en œuvre la plupart de ces orientations a été prévue dans le nouveau marché de gestion des déchets ménagers et assimilés qui a été attribué fin 2019 et a débuté le 1^{er} avril 2020.

PARTIE 1: LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, et/ou à en réduire la nocivité.

En cohérence avec l'adage « Le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas », l'article

Réutilisation

Valorisation matière par recyclage ou traitement biologique

Valorisation énergétique

Elimination énergétique

L 541-1 du Code de l'environnement positionne la **prévention des déchets** comme la **priorité** qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets.

Les **modes de traitement** des déchets sont ensuite **hiérarchisés** pour privilégier, dans l'ordre :

- la préparation en vue de la réutilisation,
- le recyclage,
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- l'élimination.

LA PREVENTION DES DECHETS AU GRAND NANCY

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018-2020

Enjeu d'actualité, la prévention des déchets permet de limiter la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre et de favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire.

Un programme local de prévention des déchets est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre. Depuis le 1er janvier 2012, les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires pour les collectivités exerçant la compétence Déchets (Code de l'environnement, art L. 541-15-1).

En 2015, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Ces programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés constituent l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets prévu par la réglementation.

Le premier programme porté par la Métropole sur la période 2010-2015 a contribué à atteindre l'objectif défini dans les lois Grenelle 1 et 2, c'est-à-dire une baisse de 7% des ordures ménagères entre 2009 et 2015.

Par délibération du Conseil réuni le 23 septembre 2016, la Métropole a engagé la révision de ce dispositif afin de disposer d'un PLPDMA réglementaire et opérationnel pour la période de 3 années de 2018 à 2020.

Pour cela, et conformément aux dispositions légales, une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a été créée. Composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, cette dernière a défini en 2017 les propositions d'actions à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif fixé.

Le PLPDMA 2018-2020 a été élaboré entre novembre 2016 et février 2018, dans un esprit de dialogue et de co-construction, grâce aux travaux de la CCES.

Une concertation publique a été organisée du 5 au 28 février 2018 afin de recueillir l'avis citoyen sur le projet. Le PLPDMA 2018-2020 a été adopté par le Conseil de Métropole réuni le 25 mai 2018.

Par ce PLPDMA 2018-2020, la Métropole du Grand Nancy s'engage à réduire de 10% ses tonnages annuels de déchets (DMA) par habitant entre 2010 et 2020 conformément à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Ceci représente une réduction de 13 400 tonnes produites et collectées annuellement à l'horizon 2020, soit 51 kg par habitant et par an.

Pour atteindre cet objectif, le plan d'actions rassemble 90 actions autour de 3 grandes priorités :

- lutter contre le gaspillage alimentaire
- réduire les déchets dès l'acte d'achat
- aller vers l'économie circulaire.

Composé de 12 fiches actions construites autour de ces 3 axes, le PLPDMA 2018-2020 métropolitain se veut fédérateur. L'ensemble des actions sera mis en œuvre en partenariat étroit avec les communes de la métropole et les acteurs du territoire.

La Métropole porte son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre géographique. Son rôle est de mettre en mouvement les énergies du territoire vers un objectif de réduction des déchets en créant des interactions avec et entre les acteurs socio-économiques de l'aire métropolitaine. Elle est pilote et animatrice du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Par ces missions, il s'agit de favoriser une prise de conscience par l'information et la sensibilisation, mais également offrir aux habitants et acteurs locaux la possibilité d'agir pour produire moins de déchets. Pour cela, la Métropole mobilise des moyens et des partenaires selon le programme d'actions défini.

L'état d'avancement et de mise en œuvre de ce programme fait l'objet d'une évaluation annuelle présentée à la commission consultative dédiée.

Cette commission a été réunie le 27 juin 2019 dans les locaux de la Métropole afin de faire un point d'avancement sur les actions en cours et d'évoquer les pistes de travail à venir.

LES GISEMENTS PRIORITAIRES

En juin 2019, la Métropole du Grand Nancy a fait réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette étude met en évidence la composition des OMR. Elle permet ainsi d'identifier les gisements de déchets évitables et les déchets valorisables.

Il ressort ainsi de cette étude que les déchets putrescibles (biodéchets) représentent 21,3 % des OMR, soit 58,6 kg/hab/an, soit 15 000 tonnes par an sur le Grand Nancy.

Parmi ces biodéchets le gaspillage alimentaire pèse à lui seul 15,9 kg/han/an, soit plus de 4 000 tonnes par an sur le Grand Nancy.

Les textiles sanitaires (couches jetables, lingettes, essuie-tout, etc) représentent 14 % des OMR, et les couches contribuent à elles seules à 11,3 kg/hab/an, soit près de 3 000 tonnes chaque année.

Les imprimés publicitaires jetés dans les OMR représentent 8,6 kg/hab/an, soit 2 200 tonnes par an.

L'enjeu de réduction quantitative des OMR porte donc prioritairement sur les **biodéchets** (déchets de cuisine et de jardin, gaspillage alimentaire), les **couches jetables et les imprimés publicitaires.** Des actions spécifiques sont également engagées sur les textiles.

Si l'on considère tous les flux de déchets collectés par le service public, les **déchets encombrants** (mobilier, équipements électriques et électroniques) présentent également des marges de réduction importantes.

LES BIODECHETS

Le tiers de la poubelle des Grands Nancéiens est constitué de « biodéchets » (50 % déchets de jardin et 50 % de cuisine). Cela représente environ 23 000 tonnes de biodéchets incinérées annuellement (dont 4 300 tonnes de gaspillage alimentaire) alors que compostés, ces biodéchets constitueraient une ressource pour notre territoire. La collecte et le traitement de ces biodéchets représentent pour le Grand Nancy un enjeu financier d'environ 6 millions d'euros.

C'est pourquoi, la Métropole accompagne la lutte contre le gaspillage alimentaire et afin d'assurer la bonne gestion des biodéchets restants (c'est-à-dire les détourner de l'incinération pour les composter), elle promeut le paillage et le compostage.

Le gaspillage alimentaire représente donc pour le Grand Nancy des enjeux environnementaux, éthiques, réglementaires, économiques et d'équilibre alimentaire, à la jonction de la Loi de Transition Energétique, du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et du programme national pour l'alimentation.

LES ENCOMBRANTS

Selon une étude menée sur le Grand Nancy en 2019, chaque grand nancéien jette chaque année environ 57 kg d'encombrants (meubles, bibelots, ...) auxquels s'ajoutent 6,9 kg de textiles (vêtements, chaussures...). Une partie importante de ce gisement de déchets est encore en bon état et pourrait aisément être réutilisée.

Au-delà de l'intérêt qu'elle présente en termes de réduction des déchets, la **promotion du réemploi et de la réparation** constitue également une opportunité de mettre en avant les acteurs socio-économiques liés au réemploi et à la réparation de notre territoire.

Plusieurs structures de réemploi et d'insertion sont présentes et actives sur le Grand Nancy. Néanmoins, les habitants ne sont pas toujours au fait des possibilités, ponctuelles ou permanentes, de réparation et réemploi qui existent près de chez eux.

LE PAPIER

Selon une étude menée sur le Grand Nancy en 2019 (Modecom), 2 200 tonnes d'imprimés publicitaires ont été jetées dans les ordures ménagères résiduelles en 2019.

A l'automne 2016, près de 44 % des Grands Nancéiens disent avoir manifesté leur souhait de ne pas recevoir de publicité, via l'apposition d'un autocollant Stop pub ou assimilés sur leur boîte aux lettres [source: Qualitest pour le compte du Grand Nancy: Enquête prévention des déchets, 2016]. Parmi ceux qui ne l'ont pas apposé, 54 % se disent intéressés par l'autocollant Stop pub.

LES TEXTILES SANITAIRES

Chaque enfant produit environ 1 tonne de couches jetables jusqu'à l'acquisition de la propreté soit approximativement le volume de sa chambre.... Ainsi plus de 3 000 tonnes de couches jetables usagées sont produites chaque année par les 11 500 enfants du territoire âgés de 0 à 28 mois (âge moyen d'acquisition de la propreté).

Ces 3 000 tonnes représentent 63 % des textiles sanitaires jetés dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) et coûtent au Grand Nancy près de 800 000 € TTC par an pour leur gestion (collecte et traitement notamment).

Outre une réduction significative des déchets, l'utilisation des couches lavables permet également de soutenir des emplois locaux et d'offrir une possibilité aux ménages et aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de maîtriser leurs budgets « couches ».

LES ACTIONS DU PLP: PRESENTATIONS ET RESULTATS

LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une grande partie du gaspillage alimentaire a lieu au sein des foyers. Il s'agit donc pour la collectivité d'informer et de sensibiliser les Grands Nancéiens à cette thématique en leur apportant des conseils et astuces pour éviter ce gaspillage.

Actions

En coordination avec les acteurs locaux, plusieurs actions ont été menées par le Grand Nancy sur le thème du gaspillage alimentaire en 2019 :

- Mise à disposition des locaux Grand Nancy Entrepôts aux associations (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Ordre de Malte);
- Poursuite du dispositif d'accompagnement de la restauration collective au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire;
- Sensibilisation des enfants dans le cadre d'animations scolaires ;
- Lancement du dispositif Gourmet Bag: la Métropole du Grand Nancy a mis en place le Gourmet bag pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration traditionnelle. La Métropole accompagne les restaurants traditionnels via une formation, un kit de communication comprenant entre autre des affiches, autocollants, contenants en carton et sacs krafts. La liste des restaurants partenaires de l'opération est mise en avant sur le site internet de la Métropole et sur les réseaux sociaux. Une campagne de communication grand public a également été lancée lors de la semaine européenne de réduction des déchets pour faire connaitre le Gourmet Bag aux usagers.

Résultats

 7 établissements (5 établissements scolaires, 1 établissement de soins et 1 établissement pénitentiaire) ont intégré le dispositif d'accompagnement qui a débuté par une phase de diagnostic (campagne de pesée des déchets et évaluation des pratiques en matière de préparation et de services des repas) dont l'objectif est d'évaluer le gaspillage alimentaire qui représente entre 20 % et 50 % des quantités préparées. La phase opérationnelle a débuté en 2017 en permettant d'ajuster les pratiques et sensibiliser les publics à la thématique en vue de limiter le gaspillage alimentaire et développer le compostage au sein des établissements. Au terme de la démarche d'accompagnement, le gaspillage alimentaire a pu être réduit dans des proportions allant de 15 % à 41 %. Un site de compostage a été installé dans chacun des établissements pour valoriser les déchets organiques issus de la restauration et des espaces verts ;

- des outils de communication renouvelés : carnet de courses, dépliants, charte d'engagement ;
- Gourmet Bag : 23 restaurateurs engagés dans la démarche dès le lancement.



RESEAU DES REPAIR CAFES EN PLEIN ESSOR

Un des objectifs du programme local de prévention des déchets consiste à faire connaître et faciliter le réemploi et la réparation, afin de redonner une seconde vie aux objets et matériels.

Action

Au niveau de l'agglomération nancéienne, un réseau de Repair Cafés (ateliers de co-réparation) se développe rapidement, avec l'accompagnement de la MJC Lorraine à Vandoeuvre, et le soutien de la Métropole du Grand Nancy. Des ateliers se tiennent ainsi chaque mois aux quatre coins de la métropole.

Cette action forte trouve sa place dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2020 porté par la Métropole. Cette action est intégrée à l'axe 3 intitulé 'Aller vers l'économie circulaire'.

Résultats

Fin 2019, 12 Repair Cafés sont actifs :

- Vandœuvre-lès-Nancy (MJC Lorraine)
- Villers-lès-Nancy
- Houdemont
- Heillecourt
- Laneuveville-devant-Nancy
- Pulnoy/Saulxures/Seichamps (un Repair Café en alternance sur les 3 communes)
- Saint-Max / Malzéville (Centre Social Saint-Michel Jéricho)
- Nancy (MJC Beauregard)
- Essey-lès-Nancy
- Ludres (Familles Rurales Ludres)
- Laxou Champ le Bœuf (MJC Massinon)

IUT Nancy Brabois (Université de Lorraine).

Ainsi 140 ateliers de co-réparation ont été organisés sur le Grand Nancy en 2019.

Lors des ateliers de l'année 2019, près de 1 500 objets ont été pris en charge. 60% de ces objets sont réparés dans le cadre des ateliers, ce qui permet d'éviter près de 3 tonnes de déchets électriques et électroniques.

Pour faire tourner ces ateliers, ce sont une centaine de bénévoles identifiés et formés par la MJC Lorraine. Aux côtés de la Métropole du Grand Nancy et de la MJC Lorraine, ces acteurs constituent le réseau Repair Café de la métropole du Grand Nancy. L'objectif visé est de 20 Repair Cafés à l'horizon 2020.



Le 27 avril 2019 s'est tenue la première rencontre du réseau Repair Café de la Métropole du Grand Nancy afin de fêter et développer encore ce dispositif unique en France par la densité d'ateliers sur un territoire.

repairgrandnancy.fr est un site internet dédié, avec des informations à jour pour tout connaître des Repair Cafés sur l'agglomération (principe, lieux, dates, etc).

L'APPLICATION JEDONNEJETROQUE.GRANDNANCY.EU

Pour favoriser la 2ème vie des biens dont les habitants n'ont plus besoin, la Métropole du Grand Nancy a attribué un marché à la société Ecomairie. Ce marché vise le développement d'une application permettant la mise en relation gratuite entre particuliers, les uns désireux de se débarrasser d'objets dont ils n'ont plus l'utilité, les autres intéressés par ces mêmes objets. La particularité de cette application est de géolocaliser les annonces pour faciliter les contacts et échanges entre habitants voisins et d'intégrer la possibilité de réserver, pendant les 24 premières heures, les annonces pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire avant qu'elles ne soient visibles par tous.

Action

Porté par la Métropole, jedonnejetroque.grandnancy.eu est un site internet collaboratif qui permet de donner ou de vendre à petits prix des objets dont on n'a plus l'utilité par le biais d'annonces géolocalisées. Développée par la start-up « eco-mairie.fr ». La plateforme comprend également un annuaire des acteurs de la récupération et du réemploi.

Résultats

700 annonces ont été déposées sur le site lors de cette première année de fonctionnement.

Le compostage individuel permet de détourner de la collecte et du traitement plus de 100 kg/foyer/an de biodéchets.

Actions

Afin d'encourager cette pratique, la Métropole vend deux modèles de composteurs à tarifs préférentiels :

- un composteur en plastique de 340 litres au prix de 18 € au lieu de 36 € (conseillé pour les jardins jusqu'à 400 m²),
- un composteur en bois de 600 litres au prix de 28 € au lieu de 56 € (conseillé pour les jardins de plus de 400 m²).

Résultats

En 2019, le Grand Nancy a vendu **751 composteurs** (427 en bois et 324 en plastique), portant le total à près de 16 720 composteurs vendus depuis le début de l'opération en 1997.

Annoncé à l'automne 2015, l'arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères couplé à l'opération « Les déchets verts, j'en fais mon affaire » a conduit des Grands Nancéiens à se doter d'un composteur, à augmenter leur capacité de compostage et a encouragé les nouveaux arrivants à s'équiper.

	2017	2018	2019
Nombre de composteurs vendus par le Grand Nancy	590	543	751

L'enquête téléphonique menée par Qualitest auprès des Grands Nancéiens en septembre 2016 montre une pratique du compostage déjà bien installée :

- 25,6 % des Grands Nancéiens pratiquent le compostage (dont 43,3 % avec un composteur acheté auprès du Grand Nancy),
- 51,3 % des Grands Nancéiens qui résident dans une maison compostent.

LE COMPOSTAGE PARTAGE

Le compostage partagé est l'une des deux solutions de compostage proposées aux 70 % de grands nancéiens résidant en habitat collectif.

Le compostage partagé réunit les participants autour d'un site accessible à tous et implanté sur un espace vert proche du lieu de résidence. Un site de compostage partagé est un espace qui se construit et se gère à plusieurs. Il suppose une implication forte des participants, ainsi que concertation et coopération entre les partenaires.



Dans cet espace, les habitants renouent avec le monde du vivant et participent activement à la mise en œuvre du cycle naturel de décomposition de la matière végétale pour en produire une nouvelle ressource utilisée sur le site ou par les participants.

L'intérêt de la démarche réside dans la proposition de faire coïncider geste écocitoyen et lien social en valorisant collectivement les biodéchets.

Actions

La réussite d'un site de compostage partagé nécessite un accompagnement au lancement ainsi qu'un suivi permettant l'apprentissage de nouveaux gestes par les habitants. La Métropole accompagne les projets de sites de compostage partagé lorsque les conditions de pérennité sont réunies : un porteur de projet impliqué (bailleurs, syndic, association...), des référents de sites volontaires et un site adapté. Cet accompagnement se décline par :

- Des conseils à la conception du site et à son lancement ;
- Un support technique réactif auprès des référents ;
- Le suivi des usagers pendant un cycle de compostage (un an);
- La sensibilisation des habitants.



Résultats

Le Grand Nancy poursuit l'implantation de sites de compostage partagé. Ainsi, en 2019, 53 nouveaux sites ont vu le jour.

Fin 2019, 141 sites de compostage partagé fonctionnent sur le territoire et on estime que plus de 750 foyers sont engagés dans cette pratique.

LE LOMBRICOMPOSTAGE

Le lombricompostage est l'autre solution de compostage proposé aux 70 % de grands nancéiens qui résident en habitat collectif.

Action

Un lombricomposteur est un dispositif simple qui valorise les déchets de cuisine en un compost de qualité et un engrais liquide appelé « thé de vers ». Installé en intérieur, ce dispositif est particulièrement adapté dans les appartements et maisons sans jardin. Avec une moyenne observée de 40 kg/foyer/an de biodéchets compostés, le lombricompostage présente un réel intérêt en termes de prévention des déchets à l'échelle du foyer.

Le lombricompostage nécessite de l'attention et un peu de savoir-faire. C'est pourquoi le Grand Nancy dispense des formations de 2 heures sur le lombricompostage. A l'issue de ces formations, les Grands Nancéiens intéressés peuvent acquérir un lombricomposteur (avec les vers) au tarif préférentiel de 30 €.



Résultats

En 2019:

- 7 sessions de formation ont été organisées,
- 199 foyers ont suivi une formation au lombricompostage,
- 183 foyers ont fait l'acquisition d'un lombricomposteur.

Depuis le début de l'opération en 2011, **578 foyers/entreprises/écoles** ont été équipés d'un lombricomposteur par le Grand Nancy.

LE RESEAU DE GUIDE COMPOSTEURS



Pour encourager et promouvoir les pratiques du paillage et du compostage, il convient de former aux bons gestes, de promouvoir les pratiques qui les complètent (broyage, mulching,...) et de toucher de nouvelles cibles.

Actions

Le Grand Nancy a par conséquent mis en place en 2014 un réseau de guides-composteurs et vise à obtenir un maillage communal de relais bénévoles les plus proches des usagers cibles.

Un guide-composteur est un bénévole qui a suivi une formation à la suite de laquelle il s'est engagé à devenir une personne relais active à l'échelle de son voisinage pour sensibiliser et transmettre son savoir à d'autres citoyens de sa collectivité. Il travaille en équipe.

Son potentiel d'actions est vaste : conception d'outils de communication, élaboration et conception des actions, sensibilisation directe, site de démonstration, conférences, stands...

A la fin de l'année 2019, le réseau de guides-composteurs comptait plus de 12 guides actifs.

PARTENARIAT AVEC EMMAUS

En 2019, le partenariat conclu avec les compagnons d'Emmaüs s'est poursuivi, par les permanences dans les déchetteries de Nancy et d'Essey-lès-Nancy, tous les samedis à partir d'avril et jusqu'à fin octobre. Ces permanences permettent aux habitants de l'agglomération de donner une seconde vie à leurs objets en bon état.

AUTOCOLLANT STOP PUB

Depuis l'automne 2018, les Grands Nancéiens qui ne souhaitent plus recevoir d'imprimés publicitaires dans leur boîte aux lettres peuvent obtenir un autocollant Stop Pub auprès des équipements métropolitains et des mairies des 20 communes de la Métropole.

Cet autocollant permet d'éviter 40 kg de déchets papier par boite aux lettres chaque année.

En 2019, la quantité de Stop Pub imprimés par la Métropole du Grand Nancy est estimée à 10 000.

LES TEXTILES

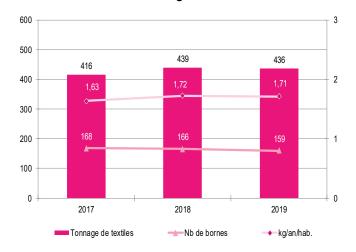
Les textiles regroupent les textiles d'habillement, les chaussures, la maroquinerie et le linge de maison (à l'exclusion des textiles sanitaires).

En 2019, les habitants du Grand Nancy jetaient 6,9 kg/hab/an de textiles dans les ordures ménagères résiduelles (MODECOM 2019), chiffre inférieur à ce qui était constaté en 2011 (11 kg/hab/an).

Depuis 2012, des bornes de récupération des textiles ont été mises en place pour permettre le réemploi et le recyclage des textiles, en partenariat avec Eco-TLC et Ecotextiles.

Au 31 décembre 2019, 153 bornes textiles sont implantées sur le territoire. Elles ont permis de détourner du flux d'ordures ménagères 436 tonnes de textiles dont 97 % seront réemployés ou recyclés.

Evolution du tonnage de textiles collecté



LA SENSIBILISATION: PUBLICS CIBLES ET RESULTATS

SUPPORTS PEDAGOGIQUES « BIODECHETS »

La sensibilisation sur l'intérêt d'une bonne gestion des biodéchets est le socle à toute action en ce sens. Le Grand Nancy met à la disposition de ses relais des outils pédagogiques pour les aider à faire comprendre les enjeux de la préservation de la matière organique à leurs publics.

Les maîtres-composteurs du Grand Nancy interviennent également auprès des scolaires sur la thématique du compostage.

Ils accompagnent les travaux pédagogiques menés dans les écoles sur la thématique des biodéchets en mettant à disposition des écoles des composteurs. En 2019, ce sont 12 écoles, soit 30 classes et 896 élèves qui ont bénéficié du dispositif.

SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS

Cette année, comme les précédentes, le Grand Nancy s'est mobilisé à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui s'est tenue du 16 au 24 novembre 2019 :

Spectacle Au Grand Bazar : pour sensibiliser les plus jeunes à la consommation responsable, la Métropole a convié la Compagnie Pile Poil pour une représentation du Spectacle 'Au Grand Bazar' le samedi 16 novembre. 150 spectateurs ont assisté à ce spectacle, essentiellement des familles. Un partenariat a été monté avec l'Université de Lorraine pour la mise à disposition des locaux.

En marge du spectacle, ateliers et animations zéro déchet se sont déroulés de 14h00 à 19h00 et ont su éveiller la curiosité 250 personnes.

- Escape Game « Objectif zéro déchet » à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable : la MHDD a organisé plusieurs séances d'un escape game créé spécialement pour l'occasion. Vif succès avec 71 participants au total.
- Atelier pour les agents métropolitains: 35 agents de la Métropole ont pu apprendre à fabriquer des cosmétiques au naturel lors d'un atelier animé par les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets de la Métropole le jeudi 20 novembre sur la pause méridienne.
 Un atelier similaire a été animé pour les visiteurs du Repair Café de la MJC Beauregard le samedi16 novembre.
- Lancement du Gourmet Bag auprès des restaurateurs et de leur clientèle.

Le Grand Nancy a par ailleurs apporté son soutien aux actions menées par ses partenaires et s'inscrivant dans la thématique de la semaine :

- Cleanwalk organisée par l'AJEP: opération pour laquelle la Métropole a mis à disposition du matériel de collecte des déchets (pinces, sacs poubelle, bacs) aux 30 participants qui ont ramassé 7 kilos de mégots et canettes (dans le centre-ville de Nancy).
- Collectes de vieux vélos organisées par l'atelier Dynamo en partenariat avec plusieurs communes de la Métropole afin de favoriser le réemploi et la réparation de ces équipements.
- Marché de la Saint-Nicolas le 1^{er} décembre à la Grande Halle de l'Octroi : organisé par l'association Zéro Déchet Nancy, 2 stands autour du lombricompostage et de la fabrication de cosmétiques naturels étaient animés par les agents de la Métropole.

INDICATEURS TECHNIQUES DE PREVENTION

Le tableau suivant présente les indices de réduction des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits avec une base 100 en 2010 (nouvel indicateur demandé dans le cadre de la loi de Transition Energétique) :

	2010	2017	2018	2019
Tonnage ordures ménagères résiduelles	100	91,6	92,3	89,7
Tonnage cartons, emballages, verre et papier	100	99,8	100,4	102,6
Tonnage encombrants et déchetteries	100	102,5	107,4	106,1
TOTAL DMA	100	95,9	97,9	96,3

PARTIE 2: LES ASPECTS TECHNIQUES

LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

ORGANISATION DE LA COLLECTE

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte de la partie non-recyclable des déchets ménagers est mécanisée et s'effectue classiquement en recueillant le contenu de bacs individuels (la capacité du bac étant fonction de la taille du ou des ménages équipés et de la fréquence de collecte), ou celui de conteneurs (enterrés ou semi-enterrés). Par exception, en hypercentre de Nancy, beaucoup d'immeubles ne disposent pas d'espaces de stockage pour les bacs, la collecte consiste majoritairement à ramasser des sacs.

Les déchets ainsi collectés sont ensuite incinérés au centre de valorisation de Ludres.

La fréquence de collecte varie selon les secteurs de 2 à 6 fois par semaine, avec une collecte les soirs pour les communes de Nancy et Vandœuvre et une collecte les matins pour les autres communes :

- * Hypercentre de Nancy : 6 fois par semaine (C6) :
- * Autres secteurs: 2 fois par semaine (C2).

Certains grands ensembles collectifs bénéficient d'une fréquence de collecte allant de 3 à 6 fois par semaine lorsqu'ils ne sont pas encore équipés en conteneurs semi-enterrés.

LA COLLECTE SELECTIVE

Une étude nationale du gisement de déchets ménagers montre que près de 30 % en poids et 50 % en volume du contenu des déchets des ménages sont composés de papier, de verre et d'emballages (cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en métal).

La collectivité collecte donc les déchets de manière sélective, en vue de procéder à leur recyclage (valorisation matière):

- <u>verre et papier</u>: essentiellement par apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre 1 et 15 fois par mois.
- emballages: en porte-à-porte, grâce à des écosacs (sacs transparents), voire des bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Des conteneurs semi-enterrés sont également implantés dans les grands ensembles collectifs. La collecte est effectuée une fois par semaine, les emballages étant ensuite acheminés vers un centre de tri où sont séparés les différents constituants que sont le carton, les briques alimentaires, les bouteilles et flacons plastiques (PET clair, PET coloré, PEHD), les emballages métalliques (acier et aluminium).
- <u>cartons des professionnels</u>: une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée. Ceux-ci doivent être présentés soit pliés et ficelés au sol (petites quantités), soit en bacs. La collecte a lieu, après inscription,

tous les jours (du lundi au samedi) sur l'hypercentre de Nancy et deux fois par semaine sur les autres secteurs. La redevance spéciale (mode de financement spécifique aux professionnels et incitatif au tri) a permis d'accroître fortement le tri de cet emballage.

LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LES BACS

Achetés par le Grand Nancy, ils sont distribués individuellement à chaque foyer ou sont installés en points de regroupement. Tous les bacs sont dotés d'une étiquette permettant de définir à quelle adresse ils sont affectés et d'un code barre servant à leur gestion. Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la fréquence de collecte. Afin d'assurer l'intégration dans leur environnement des cas particuliers de bacs restant sur domaine public (dits « en

points de regroupement »), plusieurs dispositions ont été adoptées :

- couleur différente (bacs gris);
- intégration dans le stationnement avec matérialisation d'un emplacement réservé;
- dispositif escamotable enterré pour certains bacs (exemple du boulevard Jean Jaurès à Nancy): 30 dispositifs en place.

	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Evolution 2018-2019
Bacs Ordures Ménagères	62 914	63 055	62932	0.20%
(dont points de regroupement)	(4270)	(4 471)	(4500)	- 0,20 %
Ecobacs Emballages (*)	3 683	3 902	4 116	+ 5,48 %
Ecobacs Verre (*)	1 150	1 203	1 194	- 0,75 %
Ecobacs Papier (*)	1 737	1 739	1 714	- 1,44 %
Bacs Cartons (**)	2 295	2 432	2 581	+ 6,13 %
Total de Bacs	71 779	72 331	72 537	+ 0,28 %

^(*) réservés à l'habitat collectif et aux professionnels

LES ECOSACS

Ils sont distribués une fois par an à domicile selon la grille de dotation ci-dessous. En cas d'absence, soit les sacs sont déposés devant l'habitation, soit un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. Cet avis de passage permet de retirer ses sacs à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.



^(**) réservés aux professionnels

Composition du foyer	Dotation en écosacs (50 L)		
1 PERS	1 X 25 sacs		
2 PERS	2 X 25 sacs		
3 PERS	2 X 25 sacs		
4 PERS	3 X 25 sacs		
+ 1 PERS	3 X 25 sacs		

Les habitants résidant dans des immeubles équipés d'écobacs ou de conteneurs semi-enterrés ou enterrés ne reçoivent pas d'écosacs. Le Grand Nancy distribue environ 4 millions d'écosacs par an.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le Grand Nancy ne fournit plus les sacs « noirs » pour la collecte des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy, non équipé de bacs. En conséquence le nombre annuel de sacs « noirs » distribués est passé 11,7 millions à 860 000 en 2019.

LES EQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Aux équipements individuels s'ajoutent les équipements collectifs que sont les points d'apport volontaire (PAV) de surface, semi-enterrés ou enterrés.



LES CONTENEURS DE SURFACE

Pour la collecte du verre et du papier, des conteneurs d'une capacité de 3 m³ sont implantés sur le domaine public des 20 communes du Grand Nancy. 13 nouveaux conteneurs ont été posés sur le territoire.

Depuis 2018, le Grand Nancy installe de nouveaux conteneurs de surface pour la collecte des ordures ménagères. Le dispositif présente les avantages suivant :

- Désencombrement de l'espace public : cette borne remplace 6 conteneurs installés sur 2 places de stationnement et permet ainsi de libérer l'espace public en n'occupant qu'une seule place ;
- Economie : les bornes se posent à même le sol ce qui ne nécessite donc pas d'études de sol ni de travaux d'implantation contrairement à des conteneurs semi enterré ou enterrés ;
- Hygiène : une pédale en bas de la borne permet l'ouverture d'une trappe dans laquelle les usagers n'ont plus qu'à déposer leurs sacs. De plus, sa capacité (jusqu'à 4 m³) ainsi que la taille de sa trappe lui permettent d'accueillir cagettes et gros sacs évitant les dépôts aux pieds de la borne.

12 conteneurs de ce type ont été installés en 2019.

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Pour les grands ensembles collectifs, la solution retenue est le conteneur semi-enterré de grande capacité (5 m³) permettant la collecte séparative des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier.

Ce système, qui remplace les bacs roulants, présente les avantages suivants :



- il évite la présence de bacs pleins présentés à la collecte quelques heures avant le passage de la benne et de bacs vides pas toujours rentrés immédiatement après la collecte (quelquefois le lendemain)

 ⇒ amélioration de l'aspect visuel;
- il réduit la manutention ;
- il externalise le problème des ordures ménagères, les bacs ne sont plus dans les immeubles

 ⇒ plus de risque d'incendie au niveau des vide-ordures, des locaux en pied d'immeuble ;
- il améliore l'hygiène dans les immeubles par la suppression des videordures, des locaux de stockage des bacs et la présence des bacs euxmêmes;
- il libère des locaux dans les immeubles ;
- il permet à l'usager de se débarrasser à tout moment de ses déchets dans un type d'habitat où le stockage est difficile.

9 nouvelles bornes ont été posées en 2019 sur les communes de Pulnoy, Seichamps et Tomblaine.

LES CONTENEURS ENTERRES

Afin de répondre à d'autres problématiques particulières de stockage des déchets en centre-ville, secteurs sauvegardés et sites particuliers, un autre type de contenants spécifiques a également été implanté : des conteneurs enterrés.

La pose de ces conteneurs permet de répondre à une problématique de propreté et de mode de présentation des déchets à la collecte sur des sites à très forte production de déchets.

D'un volume de 5 m3, ils permettent également un stockage esthétique de ces importantes quantités de déchets.

Leur implantation est également l'occasion d'installer des conteneurs de même type pour le verre et le papier, favorisant ainsi le tri et le recyclage de ces

matériaux.

Depuis 2007, date des premières implantations, l'équipement en conteneurs enterrés se poursuit. En 2019, 74 nouvelles bornes ont été posées sur Nancy, Heillecourt et Seichamps.

NOMBRE TOTAL D'EQUIPEMENTS EN PLACE POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE :

Nombre total	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
PAV Verre	461	468	475	1,5%
Dont de surface	324	328	328	-
Dont enterrés	34	35	42	20%
Dont semi-enterrés	103	105	105	-
PAV Papier	465	477	486	1,9%
Dont de surface	328	337	339	0,6%
Dont enterrés	33	34	41	20,6%
Dont semi-enterrés	104	106	106	-
PAV Ordures ménagères	639	655	710	8,4%
Dont de surface	0	1	13	1200%
Dont enterrés	69	73	120	64,38%
Dont semi-enterrés	570	581	577	-0,7%
PAV Emballages	348	358	370	3,4%
Dont enterrés	8	11	22	100%
Dont semi-enterrés	340	347	348	0,3%
TOTAL	1 913	1 958	2 041	4,2%

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Par le biais de ses prestataires, le Grand Nancy assure également les opérations d'entretien et de maintenance suivantes :

- entretiens des équipements de collecte : remplacement des pièces défectueuses (couvercles, roues...)
- lavage des bacs en points de regroupement tous les deux mois
- lavage des points d'apport volontaire de surface deux fois par an
- lavage des points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés quatre fois par an.

L'apport en déchetterie des déchets encombrants permet de les valoriser, de même que pour ceux ramassés par le service propreté du Grand Nancy.

Une collecte annuelle en porte-à-porte des déchets encombrants est organisée. Les déchets encombrants ainsi collectés sont ensuite enfouis en installation de stockage pour les déchets non dangereux car leur collecte, réalisée avec une benne à compaction, imbrique les déchets les uns dans les autres et ne permet plus ensuite de séparer les différentes matières.

Des bennes (pour le bois et les déchets divers) sont également disposées, à la demande des bailleurs, dans les grands ensembles collectifs afin de faciliter la gestion de ces déchets.

LE TRI AU BUREAU



Depuis juin 2012, les petites structures, produisant moins de 500 litres de papier par semaine, ont la possibilité de faire collecter les papiers qu'ils ont triés. La collecte s'effectue à la demande par mail (laboiteapapier.cri@croix-rouge.fr) ou par téléphone le cas échéant (03 83 74 51 82). L'association d'insertion CRI-Adlis, partenaire du Grand Nancy sur cette opération, intervient durant les heures d'ouvertures des différentes sociétés pour vider les contenants et les remplacer si nécessaire.

Le tri au bureau en chiffres :

- 330,94 tonnes collectées en 2019 (le tonnage est stable par rapport à 2018 (331,88t));
- 792 sociétés ont signé une convention au 31 décembre 2019.

A noter : en 2017, l'ADEME a effectué un changement important de la population de référence. Cette population est ainsi passée de 254 836 en 2016 à 258 303 en 2017 pour le Grand Nancy. Ce changement explique les évolutions parfois différentes entre la production de déchets et le ratio calculé à l'habitant.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le tonnage total d'ordures ménagères collecté en 2019 (68 958 t) est en baisse de 2,9 %.

276 70 000 275 10 274 11 348 274 60 000 274,9 273 50 000 272 272,6 271 40 000 270 30 000 60 151 59 830 57 610 269 20 000 268 268,7 267 10 000 266 0 265 2017 2018 2019 Porte à porte Apport volontaire —kg/hab/an

Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée est en baisse depuis plusieurs années sauf en 2018 où elle augmente faiblement (+ 0,84 %). Cette baisse est notamment à mettre en lien avec les actions de réduction à la source des déchets (arrêt de la collecte des déchets verts présentés avec les ordures ménagères au 1^{er} janvier 2016, poursuite des opérations de sensibilisation des habitants...).

Ainsi, chaque Grand Nancéien produit en moyenne 268,7 kg d'ordures ménagères par an ce qui est en deçà des données de collecte nationales¹ dont la moyenne par habitant s'élève à 325 kg/an, en milieu urbain dense.

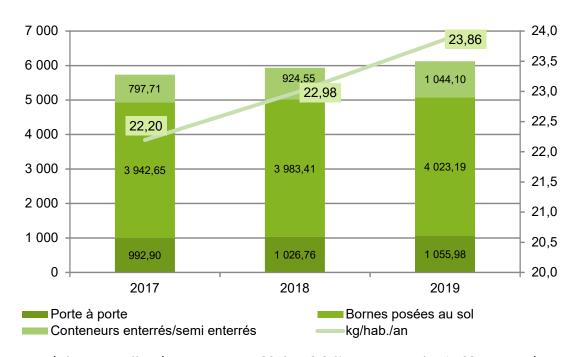
¹ Enquête collecte 2009 - Ademe

LA COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

Le tonnage de produits recyclables collecté en porte à porte et en point d'apport volontaire (17 034 t) augmente légèrement par rapport à 2018 (+ 2,2 %).

Le verre





La quantité de verre collectée augmente en 2019 (+ 3,2 %) pour atteindre 6 123 tonnes témoignant ainsi de l'impact positif des diverses opérations de relance du tri du verre menées ces dernières années en partenariat avec Citeo.

Par rapport aux données nationales de collecte, le ratio par habitant de 23,9 kg/an est supérieur à la moyenne qui se trouve à 18 kg/an en milieu urbain dense².

Toutefois, d'importantes marges de progrès existent pour améliorer les performances de tri de ce matériau à la fois recyclable à l'infini et non incinérable, puisque seule une bouteille en verre sur deux est actuellement triée par les Grands Nancéiens.

-

² Enquête collecte 2009 - Ademe

Les emballages

La quantité d'emballages collectée en 2019 augmente pour atteindre 4 093 tonnes (+ 5,7 %).

4 200 16,00 4 100 15,80 4 000 15,60 301,13 3 900 15,40 3 800 15,20 281,40 3 700 15,00 15,00 265,54 3 600 14,80 3 500 3 792,16 14,60 14,60 3 400 3 593,38 14,40 3 300 3 495,10 3 200 14,20 3 100 14,00 2017 2018 2019 Porte à porte Apport volontaire kg/hab./an

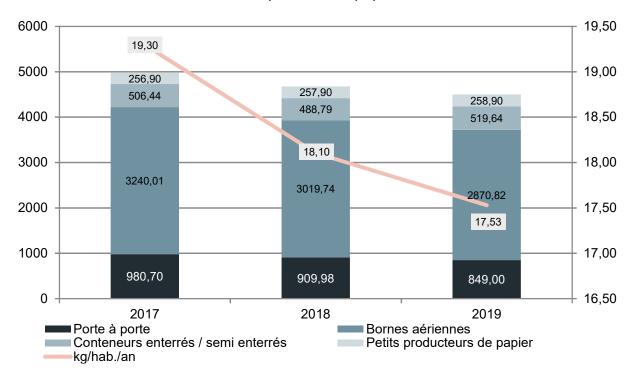
Evolution des quantités d'emballages collectées

La qualité du tri des emballages s'améliore, le refus de tri étant de 14,3 %.

Le papier

La quantité de papier collectée en 2019 diminue par rapport à 2018 (- 3,8 %) pour atteindre 4 570 t. Cette baisse est constatée depuis plusieurs années par toutes les collectivités en raison notamment des changements d'habitude des habitants (dématérialisation par exemple) mais également de la baisse du gisement de papiers.

Evolution des quantités de papier collectées



Il n'existe pas de données nationales pour les emballages et le papier seuls. En revanche, il existe des ratios pour le flux emballages et papiers en mélange.

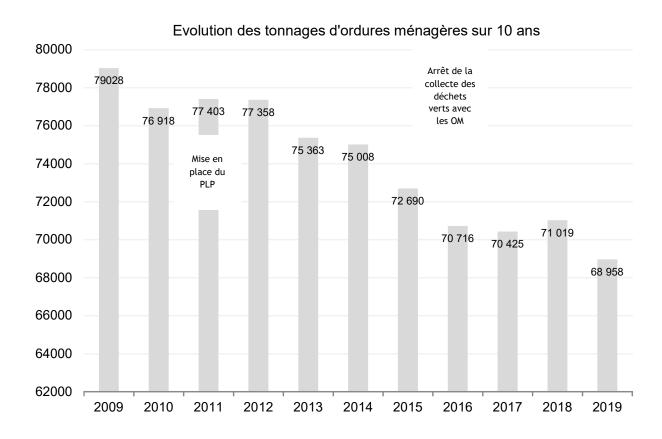
Ainsi, sur le Grand Nancy, un habitant trie 33,5 kg d'emballages et de papiers par an contre 41 kg au niveau national en milieu urbain dense³.

Ces données confirment qu'il existe encore un gisement potentiel sur ces deux flux sur l'agglomération.

_

³ Enquête collecte 2009 - Ademe

L'ANNEE 2019 EN BREF ...



LA COLLECTE EN DECHETTERIES

Le Grand Nancy met à disposition neuf déchetteries, sites gardiennés destinés à accueillir certains déchets des ménages qui ne doivent pas être déposés avec les déchets collectés en porte-à-porte : déchets encombrants (mobilier, ...), déchets de bricolage (gravats, bois, ...), déchets de jardin (déchets verts), déchets liquides (huile, ...) et déchets toxiques (piles, solvants, peinture, ...).

DECHETTERIES ET HORAIRES D'OUVERTURE

LES 9 DECHETTERIES DU GRAND NANCY	HORAIRES D'OUVERTURE
Art-sur-Meurthe : route de Saulxures	Lundi au vendredi
Heillecourt : Parc d'Activités Est	13h30 à 19h30*
Laneuveville-devant-Nancy : rue Raoul Cézard	131130 a 191130
(RN4)	Samedi, dimanche et jours fériés
Ludres: RN 57	9h à 12h et 13h30 à 19h30*
Malzéville : proche rond point de Pixerécourt	711 a 1211 et 131130 a 171130
Maxéville : avenue Jean Monnet (proche Zénith)	
Essey-lès-Nancy: route d'Agincourt (D913)	Voir horaires page suivante
Nancy: boulevard Jean Moulin	7 j / 7 - 7h30 à 19h30
Vandœuvre-lès-Nancy : rue de Crévic	7 j / 7 - 9h à 12h et 13h30 à 19h30*

^{*} fermeture à 17h30 du 01/11 au 01/03

Pour répondre au souhait des élus de la commune d'Essey-lès-Nancy, les horaires d'ouverture de la déchetterie d'Essey-lès-Nancy ont évolué depuis le 1^{er} juillet 2017. Désormais, la déchetterie d'Essey-lès-Nancy ouvre ses portes aux horaires suivants :

	JANV/FEV	MARS/OCT	NOV/DEC
Lundi	13h30-17h30	10h-12h* 13h30-18h30	13h30-17h30
Mardi	13h30-17h30	13h30-18h30	13h30-17h30
Mercredi	13h30-17h30	10h-12h 13h30-18h30	10h-12h 13h30-17h30
Jeudi	13h30-17h30	13h30-18h30	13h30-17h30
Vendredi	13h30-17h30	10h-12h 13h30-18h30	10h-12h 13h30-17h30
Samedi	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-17h30
Dimanche	9h-12h	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-17h30

^{*} depuis le 1er mars 2019

DISPOSITIF D'ACCES EN DECHETTERIE

FONCTIONNEMENT

L'accès aux déchetteries se fait au moyen d'une carte. Celle-ci doit être présentée devant le lecteur situé à l'entrée de la déchetterie pour ouvrir la barrière. Elle est gratuite pour les ménages Grands Nancéiens.

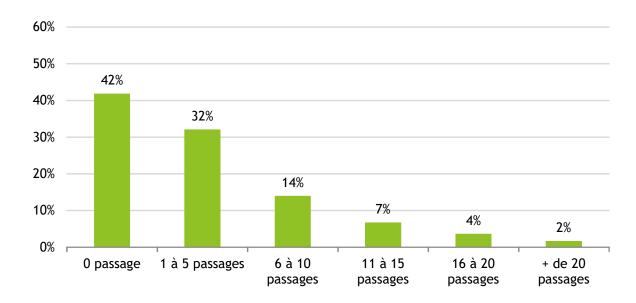
Grâce à ce système, les professionnels peuvent disposer d'une carte spécifique leur donnant accès à 3 déchetteries (Nancy, Ludres et Maxéville) du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture. Leurs dépôts leurs sont ensuite facturés en fonction du type et de la quantité de déchets déposés.

Enfin, les Communautés de communes de Seille et Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois participent au financement du service des déchetteries du Grand Nancy permettant ainsi aux habitants de certaines communes de disposer d'une carte d'accès aux déchetteries du Grand Nancy.

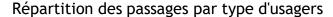
BILAN DE L'ANNEE 2019

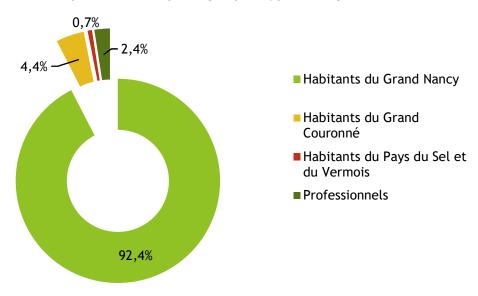
Au 31 décembre 2019, plus de 90 000 cartes ont été distribuées.

Le graphique ci-dessous présente la fréquence d'utilisation des cartes : seuls 2 % des cartes ont été utilisées plus de 20 fois et 42 % des cartes distribuées n'ont pas été utilisées en 2019.



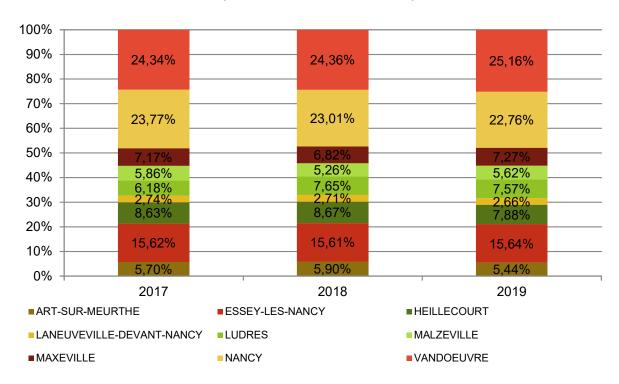
En 2019, 370 252 entrées ont été comptabilisées sur les 9 déchetteries du Grand Nancy, tout type d'usagers confondus (soit - 2,58 % par rapport à 2018). La répartition des entrées peut être répartie de la façon suivante :





Les particuliers totalisent à eux seuls plus de 97 % du nombre d'entrées en 2019.

Evolution de la représentativité des entrées par déchetterie



La gestion des accès en déchetterie a permis de mettre en évidence que 3 déchetteries concentrent plus de 60 % des passages : Vandoeuvre (25,16 %), Nancy (22,76 %) et Essey-lès-Nancy (15,64 %).

LES DECHETS NON DANGEREUX

Les déchets autorisés sur les déchetteries sont les suivants :

- Gravats;
- Ferrailles;
- Bois;
- Végétaux ;
- Cartons;
- Encombrants;
- Bouchons;
- Polystyrène;
- Bâches et films plastique;
- Pneus (sans jantes);
- Huiles de friture (déchetteries de Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres et Malzéville);
- Huiles minérales.

LES DECHETS TOXIQUES

Il existe une catégorie de déchets qui, du fait qu'ils sont produits ou détenus en petite quantité, passent relativement inaperçus mais représentent un danger pour l'environnement. Il s'agit notamment des produits suivants : emballages et bidons souillés, produits de jardinage et d'entretien, restes de peinture, solvants, vernis, piles, accumulateurs, Dans la pratique, ils sont souvent mal éliminés, en mélange avec les ordures ménagères, rejetés à l'égout ou brûlés à l'air libre.

Pour l'éviter et recueillir ces déchets et de les soumettre à un traitement spécifique, le Grand Nancy a mis en place :

Une collecte de piles

Les piles sont collectées sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération. Elles sont ensuite traitées dans des structures spécialisées. En 2019, 10 tonnes de piles ont été collectées.

Une collecte des déchets dangereux des ménages

Ce dispositif est ouvert sur 7 déchetteries (Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville) qui sont équipées de lieux de stockage sécurisés pour recevoir les déchets dangereux des ménages.

Depuis 2015, le Grand Nancy a signé une convention avec EcoDDS, seul éco organisme en charge des déchets dangereux des ménages, qui prend à sa charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des particuliers.

Aussi en 2019, 116 tonnes ont été collectées et traitées gratuitement par EcoDDS.

54 tonnes non prises en compte par EcoDDS (déchets dangereux des professionnels notamment) ont été collectées par l'entreprise Chimirec.

LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Le Grand Nancy a mis progressivement en place, dès 2001, une collecte des DEEE sur ses déchetteries.



Conformément au principe « pollueur-payeur », le décret du 20 juillet 2005 a imposé aux producteurs de DEEE la prise en charge de leur collecte et de leur traitement pour valorisation ou élimination, et ce, à compter du 11 novembre 2006.

Dans ce cadre, le Grand Nancy a établi une convention avec OCAD3E et Eco Systèmes, respectivement organisme coordinateur et éco-organisme, pour la prise en charge de la collecte et de la valorisation de ces déchets collectés en déchetterie. A cette prise en charge s'ajoute une subvention au titre des frais d'accueil de ces déchets sur les déchetteries.

Ce nouveau dispositif a été mis en place sur le Grand Nancy le 1er octobre 2007.

Désormais, les DEEE sont triés selon cinq catégories :

Le gros électroménager froid ;

- Le gros électroménager hors froid ;
- Les écrans ;
- Les petits appareils en mélange;
- Les lampes à décharge.

En 2019, 1 218,6 tonnes de DEEE, soit 4,6 kg/an/habitant, ont été collectés sur le Grand Nancy ce qui représente une hausse de 14,7 % par rapport à 2018. Le détail des tonnages collectés est le suivant :

	Poids (tonnes)	Nombre d'appareils (estimation)	Progression des flux / 2018	Lieu de traitement
GEM HF Gros électroménagers hors froid	396,5	7 826	+ 22,2 %	Guy Dauphin Environnement - Strasbourg (67)
GEM F Gros électroménagers froid	228,3	4 366	+ 37,9 %	Remondis - Saint Thibault (10)
Ecrans	132,8	7 601	- 9,2 %	Envie 2 ^E FC - Valentigney (25) pour les écrans et Galoo - Vernouillet (28) pour les écrans plats
PAM Petits appareils en mélange	457,2	188 987	+ 8,1 %	ESKA - Pagny sur Meuse (55)
Lampes	3,8	42 333	+ 11,9 %	Artemise- Vulainesulaines (10) Lumiver - Seclin (59)
TOTAL	1 218,6	251 113	+ 14,7 %	

Les appareils sont ensuite démantelés afin que les matières premières secondaires (ferraille, métaux, verre, ...) puissent être séparées et récupérées.

Matières obtenues :	Poids (tonnes)
Ferraille	589
Métaux non ferreux (aluminium, cuivre)	111
Plastique recyclé	225
Autres matières	294

Quantité de DEEE traités	Poids (tonnes)
Poids de matières recyclées	907
Poids de matières valorisées énergétiquement	121
Poids de matières éliminées en installations spécialisées	191

LES DEEE PARTICULIERS ...

Les tubes fluorescents dits « néons », lampes basse consommation et autres lampes à décharge ont depuis le 15 novembre 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Recylum, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Plusieurs solutions de collecte sont désormais à la disposition des détenteurs de lampes usagées afin de les faire éliminer dans des conditions conformes à la réglementation.

Les lampes usagées sont considérées comme des déchets spéciaux qui nécessitent d'être collectés séparément des déchets banals, à cause de la présence d'une infime quantité de mercure et de poudres fluorescentes. Ce sont également des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers.

Les déchetteries de Nancy, Vandoeuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville sont équipées de conteneurs. Les lampes sont ensuite recyclées par Recylum. Le tonnage collecté en 2019 s'élève à 3,8 tonnes.

LES MEUBLES

Depuis mai 2013, une éco-participation a été mise en place au niveau national et vient s'ajouter au coût d'achat de tout équipement d'ameublement. Par le biais d'une convention établie entre le Grand Nancy et Eco Mobilier, une collecte spécifique des déchets d'équipement d'ameublement se met progressivement en place dans les déchetteries. Ainsi, après Nancy et Vandoeuvre en 2014, Essey en 2015, Maxéville en 2016, les déchetteries de Ludres, Art-sur-Meurthe et Malzéville ont été équipées en 2017 d'une benne permettant de recueillir séparément ces équipements qui sont ensuite collectés et valorisés aux frais d'Eco Mobilier.

3 546,96 tonnes ont ainsi été collectées en 2019 ce qui représente une hausse de + 34,5 % par rapport à 2018.

LES BOUCHONS PLASTIQUES



La Métropole du Grand Nancy soutient depuis 2004 le projet de l'association « Les bouchons de l'espoir » en vue de collecter les bouchons plastiques. En 2013, le Grand Nancy a signé une convention avec l'association lui permettant, grâce au versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, de poursuivre son action dans de bonnes conditions. De plus, le Grand Nancy s'engage à renforcer le partenariat avec l'association en communiquant sur les opérations menées par l'association, en

mettant à disposition des contenants sur les déchetteries permettant la collecte des bouchons par l'association.

En 2019, 10 tonnes de bouchons plastiques ont été collectées sur les déchetteries.

FILMS PLASTIQUES ET POLYSTYRENE

Depuis 2011, le Grand Nancy collecte séparativement sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville les films plastiques ainsi que le polystyrène. En 2019, 778 m³ de films plastiques ont été collectés ainsi que 2 788 m³ de polystyrène.

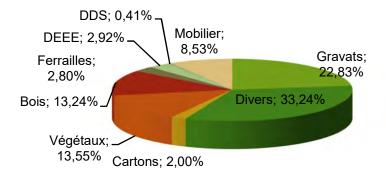
DECHETS REFUSES EN DECHETTERIE

Sur les déchetteries, le Grand Nancy n'accepte pas les déchets suivants :

- Ordures ménagères ;
- Pneus jantés ;
- Bouteilles de gaz ;
- Déchets d'amiante liée;
- Déchets radioactifs.

RESULTATS 2019: LA COLLECTE EN DECHETTERIE EN CHIFFRES

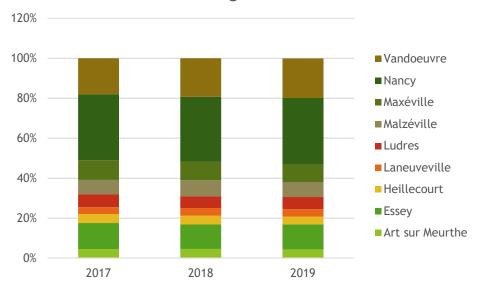
Part représentative de chaque matériau dans le tonnage total collecté en déchetterie

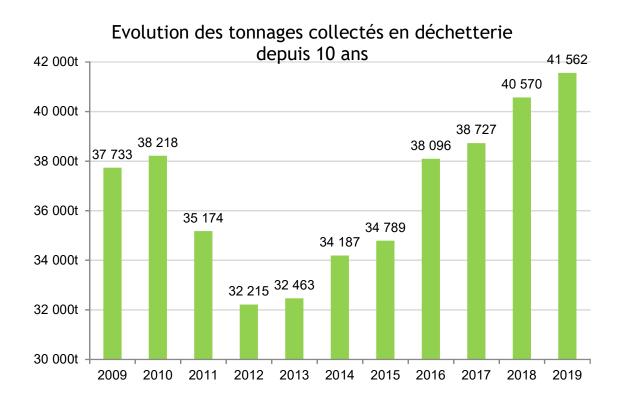


Evolution des tonnages par catégorie de déchets

	2017	2018	2019	% sur total 2019	Evolution 2018- 2019
Gravats	9 549	9 630	9 487	22,83 %	- 1,49 %
Divers	12 657	13 318	13 815	33,24 %	+ 3.73 %
Cartons	719	757	829	2 %	+ 9,56 %
Végétaux	6 062	6 598	5 633	13,55 %	- 14,62 %
Bois	4 795	5 145	5 503	13,24 %	+ 6,97 %
Ferrailles	1 080	1 056	1 164	2,80 %	+ 10,25 %
DEEE	1 096	1 059	1 215	2,92 %	+ 14,72 %
DMS	194	197	170	0,41 %	- 13,88 %
Meubles	2 400	2 637	3 547	8,53 %	+ 34,51 %
Huiles alimentaires	7,4	8	9	0,02 %	+ 2,83 %
Lampes/néons	3	3	4	0,01 %	+ 26,67 %
Piles	8,4	10	10	0,03 %	+ 3,92 %
Bouchons	16,7	27	18	0,04 %	- 32,58 %
Pneus*	75,5	69	94	0,23 %	+ 35,96 %
Huiles minérales	36,8	27	40	0,1 %	+ 47 %
Batteries	28,1	28	23	0,06 %	- 16,45 %
Total	38 727	40 570	41 561	100 %	+ 2,45 %

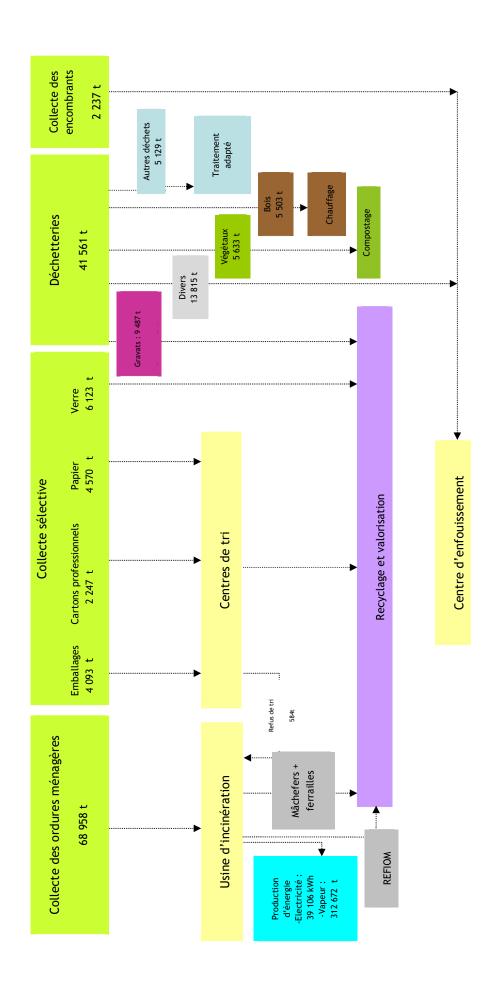
Evolution de la part de chaque déchetterie dans le tonnage total collecté





BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2019

	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Ordures ménagères	70 425	71 019	68 958	- 2,9%
Collecte sélective	16 565	16 668	17 034	+ 2,3 %
Objets encombrants	3 591	3 757	2 237	- 40,5 %
Déchetteries	38 727	40 570	41 561	+ 2,5 %
Textiles	415	439	436	- 0,68 %
TOTAL	129 723	132 453	130 226	- 1,7 %



Valorisation matière:

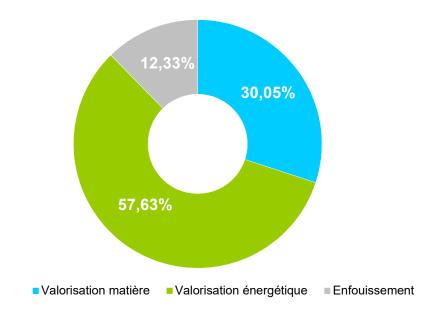
30,05 % (17,08 % de recyclage des matériaux des déchetteries, recyclage des matériaux issus % du recyclage des textiles).

Valorisation énergétique :

57,63 % (52,95 % d'ordures 12,33 % (divers de déchetteries ménagères l'usine à 12,63 % de d'incinération, 4,23 % de bois utilisé en chaufferie et 0,45 % de la collecte sélective et 0,33 de refus du centre de tri à l'usine d'incinération).

Enfouissement:

et collecte d'encombrants).



VALORISATION MATIERE

LE TRI

Les emballages collectés en mélange dans les écosacs ou écobacs (bouteilles et flacons plastiques, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques) sont acheminés vers le centre de tri de Razimont (Epinal-exploitant SITA, sous-traitant de Véolia) triés afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs.

Le verre transite par la société Paté, afin d'éliminer les indésirables (métal, porcelaine...), avant envoi à l'usine de recyclage.

90 % du papier est de bonne qualité ce qui permet de l'acheminer directement vers les papeteries. Les 10 % restants sont triés sur un centre de tri spécifique du prestataire à Thaon-les-Vosges (tri des différentes sortes de papier-carton) avant envoi en papeterie.

Le carton issu des activités professionnelles fait l'objet d'un contrôle sommaire avant envoi dans la filière de recyclage.

LE RECYCLAGE

Depuis 1994, le Grand Nancy a passé des contrats successifs avec Citéo, société agréée par l'Etat chargée de percevoir une taxe auprès des industriels pour chaque emballage produit et d'aider ainsi les collectivités locales sur les opérations de collecte sélective et de tri.

L'aide de Citéo se compose principalement d'un soutien à chaque tonne triée et d'une aide à la communication, à laquelle s'ajoute la vente des matériaux à des sociétés assurant leur recyclage (avec un prix plancher de vente garanti).

Par délibération du 15 décembre 2017, le Grand Nancy a signé un nouveau contrat avec Citéo (Contrat Barème F) pour une durée de 5 ans et a désigné des repreneurs pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour 2 ans. Les matières recyclées sont les suivantes :

- Plastiques : Suez ;
- Brigues alimentaires: Suez puis Revipac à compter du 1^{er} juillet 2019;
- Cartonnettes: Paprec France;
- Acier : Paprec France ;
- Aluminium : Suez ;
- Verre : OI MANUFACTURING.

Les usines privilégiées par les recycleurs pour les différents matériaux sont les suivantes :

- Plastiques: Wellman à Verdun (55), Freudenberg Politex à Colmar (68), Plastipak (21), FPR (78),
 MPB à Chalon sur Saône (71), Ecoplastic (60) et CPA (01);
- Briques alimentaires: Lucart Group à Laval-sur-Vologne (88);
- Cartons/cartonnettes: DS Smith Kaysersberg (68), Blue Paper à Strasbourg (68);
- Acier: Arcelor Mittal à Dunkerque (59) ou Differdang (Luxembourg);
- Aluminium : Werrens Baelen (Belgique) ;
- Verre: OI Manufacturing à Gironcourt (88).

De même, les cartons issus de la collecte des professionnels sont acheminés chez DS Smith à Kaysersberg (68) et chez Blue Paper à Strasbourg (68) et la ferraille issue des déchetteries à Toul (54).

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets recyclés issus de la collecte sélective ainsi que des déchetteries :

	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Plastiques	704	842	788	- 6,4 %
PET Clair PET Foncé PEHD	442 99 163	540 147 155	450 181 157	- 16,7 % + 23,1 % + 1,3 %
Briques alimentaires	112	65	152	+ 133,9 %
Cartons : Dont collecte sélective Dont déchetteries	2 254 1 556 698	2 325 1 584 741	2 869 2 040 829	+ 23,4 % + 28,8 % + 11,9 %
Cartons des professionnels	2 003	2 135	2 299	+ 7,7 %
Acier	306	324	342	+ 5,6 %
Aluminium	52	60	44	- 26,7 %
Ferraille des déchetteries	1 111	1 087	2 299	+ 111,5 %
Verre	5 681	5 855	6 162	+ 5,2 %
Papier	4 592	4 259	4 124	- 3,2 %
TOTAL	16 815	16 952	19 079	+ 12,6 %

Le traitement des déchets verts issus des déchetteries fait l'objet d'un traitement par compostage sur une plate-forme à Ludres (54) depuis juin 2013. Cette plate-forme, auparavant exploitée par la société Betaigne a été transférée par cette dernière à la société Onyx Est / Véolia au 1^{er} juillet 2017.

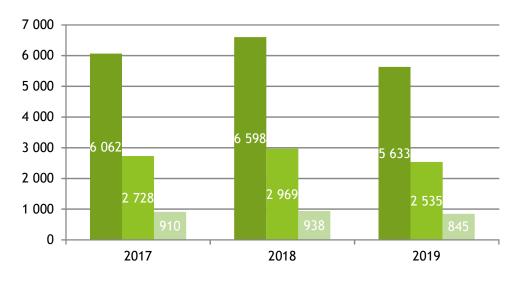
Ce compostage permet, à partir des 5 633 tonnes de végétaux collectés sur l'ensemble des 9 déchetteries du Grand Nancy, d'assurer la production d'environ 2 535* tonnes de compost ; ce compost a été mis à disposition des habitants du Grand Nancy lors de distributions dans chacune des 20 communes.

* 1 tonne de déchets verts collectée en déchetterie permet de produire environ 450 kg de compost.

Les restitutions de compost :

Chaque année, les habitants sont fidèles au rendez-vous des restitutions de compost issu des déchets verts qu'ils ont déposés en déchetterie. Transformés sur la plateforme de Onyx EST à Ludres, le compost est distribué dans chaque commune à raison de deux campagnes de 20 jours par an. En 2019, ce sont 615 tonnes qui ont rejoint les jardinières et jardins de l'agglomération lors des restitutions de compost où conseils et informations sont dispensés aux habitants grâce à la présence d'agents métropolitains et de la société Véolia.

Environ 230 tonnes sont également restituées aux services en charge des espaces verts métropolitains. L'entreprise titulaire du marché a la charge de trouver un débouché pour le reliquat de compost produit.



■Tonnage de déchets verts collectés ■Tonnage de compost produit

■Tonnage de compost restitué

L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy, dispose d'une capacité d'incinération de 120 000 tonnes par an. Cette usine est gérée sous forme de Délégation de Service Public par la société Val'ERgie (filiale de VEOLIA) depuis le 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 10 ans.

L'usine, située à Ludres, reçoit les déchets ménagers du Grand Nancy et d'autres collectivités ainsi que des déchets hospitaliers (l'usine est agréée pour recevoir ce type de déchets jusqu'à 5 500 tonnes/an). Des déchets industriels banals peuvent être traités en cas de disponibilités des fours.

	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
O.M. Grand Nancy *	71 907	72 442	70 264	-3,01%
O.M. hors Grand Nancy **	36 008	27 999	26 823	-4,2%
Déchets hospitaliers	5 337	5 320	4 549	-14,49%
Déchets Industriels Banals (DIB)	3 096	5 384	6 700	+24,44%
Déchets interruptibles / Autres déchets ménagers	576	372	-	-
Total reçu	116 924	111 517	108 336	-2,85%

^{*:} dont ordures ménagères, refus de tri et déchets du service propreté de la voirie

Le concessionnaire est tenu de traiter en priorité les déchets en provenance du Grand Nancy. Compte tenu de la disponibilité résiduelle des fours existants (appelée « vide de four »), il est autorisé à traiter sur site, en complément, les déchets ménagers de collectivités voisines et des DIB. A partir de décembre 2016 pour une durée de 30 mois, le site assure également la prise en charge des déchets de la Métropole de Strasbourg dans la limite de 15 000 t/an, en raison de la fermeture de l'usine de Strasbourg pour travaux. Cela explique notamment la hausse des OM hors Grand Nancy traitées en 2017. En 2018, la prise en charge des OM de la Métropole de Strasbourg a été moindre du fait d'un vide de four plus réduit, d'où une baisse de 5 % du total de déchets réceptionnés en 2018. En 2019, la remise en service de l'unité de valorisation énergétique de Strasbourg a engendré l'arrêt des apports d'OM en provenance de l'Eurométropole à compter du mois de juillet et par conséquent une réduction d'environ 50 % de l'apport annuel par rapport à l'année précédente.

Des DIB peuvent également être acceptés pour optimiser si besoin le fonctionnement des installations et garantir une valorisation maximale d'énergie, notamment à destination du réseau de chaleur de Vandoeuvre.

^{** :} dont ordures ménagères, refus de tri

Les quantités reçues ont été traitées de la façon suivante :

	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Incinéré à Ludres(*)	114 654	113 553	108 734	-4,24%
Incinéré sur autre site (**)	57	37	44	+18,92%
Mis en ISDND	0	0	0	-
Mis en balles (****)	4 063	1 590	1 529	-3,84%

^{(*):} Tonnage reçu corrigé des variations de stocks

En 2019, les deux lignes de traitement 1 et 2 ont été successivement arrêtées durant 3 semaines (période juin/juillet/septembre) pour les opérations de maintenance annuelle.

Le concessionnaire Val'ERgie s'est engagé à traiter la totalité des déchets produits par le Grand Nancy sur le site de Ludres. Ainsi, depuis le 1er juillet 2016, les déchets de la Métropole réceptionnés pendant les périodes d'arrêts techniques programmés sont stockés sous forme de balles et incinérés ultérieurement au fil de l'eau en fonction des disponibilités des fours.

La diminution du tonnage incinéré et mis en balles en 2019 est liée principalement à la baisse du traitement des OM en provenance du Grand Nancy (-3 % par rapport à 2018) et des DASRI en raison d'un meilleur tri à la source des déchets dans les hôpitaux.

FONCTIONNEMENT DE L'USINE ET DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

L'effectif de l'usine est de 28 personnes au 31 décembre 2019. Sa conduite est assurée 24 h/24 et 365 j/an. L'usine de Ludres est quadri-certifiée ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 et OHSAS 18001. La valorisation thermique des déchets permet de produire 19 t/h de vapeur haute pression (40 bars) servant à la production d'électricité par l'intermédiaire d'un groupe turboalternateur d'une puissance de 5,8 MW, le reste de la chaleur étant utilisée, via un réseau de 7 km de long, par le réseau de chaleur de Vandoeuvre et le réseau du quartier Blandan/Médreville à Nancy.

^{(**):} Correspond aux déchets hospitaliers détournés

^{(***):} Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - uniquement 1er semestre 2016

^{(****):} Concerne uniquement les mois de juin et juillet

La performance énergétique de l'usine a atteint un niveau exceptionnel en 2019. La bonne disponibilité du groupe turbo-alternateur a permis de produire plus d'électricité assurant ainsi plus de ventes au réseau ENEDIS. Par ailleurs, en raison des conditions climatiques favorables, la vente de chaleur au réseau de Vandoeuvre a atteint un niveau record à 124 856 MWh (+7,52 % par rapport à 2018). Des travaux d'optimisation énergétique de l'usine Val'ERgie ont permis de réduire sensiblement la consommation électrique du site. La performance énergétique détermine le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliqué sur le site. Cumulé à d'autres critères environnementaux (valeur d'émissions de NOx < 80 mg/Nm3 et certification ISO 14 001), il permet au Grand Nancy de bénéficier d'une TGAP réduite.

	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Heures de fonctionnement	15 845	16 227	15 961	-1,64%
Tonnage incinéré/heure/four	7,24	6,99	6,81	-2,58%
Vapeur produite (t vapeur)	305 916	316 696	312 672	-1,27%
Electricité produite (MWh)	34 043	38 466	39 106	+1,66%
Electricité vendue (MWh)	22 757	26 167	27 682	+5,79%
Chaleur vendue (MWh)	117 408	116 121	124 856	+7,52%

L'incinération des déchets engendre deux sous-produits :

Les mâchefers

	2017	2018	2019	Evolution
				2018-2019
Tonnage incinéré (rappel)	114 654	113 553	108 734	-4,24 %
Production	on mâchefers	bruts		
* En t	25 889	24 803	23 539	-4,19 %
* En t/t OM	0,23	0,22	0,22	-
Va	lorisation (e	n t)		
* ferrailles sortie Ludres	79	293	82	-72,01%
* ferrailles extraites sur la plateforme de traitement des mâchefers	2 043	1 938	1 706	-11,97%
* non ferreux plateforme mâchefers	370	313	273	-12,78%
	n mâchefers	(en t)		
 * valorisation en Travaux Publics (y compris la valorisation des éventuels stocks constitués lors des années précédentes) 	36 013	35 084	6 281	-82,1%
* mise en CET	0	0	0	-

Les mâchefers, dont le tonnage représente environ 22 % du tonnage O.M. incinéré, sont transportés vers un centre agrée où ils sont déferraillés (ferreux et non ferreux), criblés, stockés pour être utilisés en sous-couches routières. La réalisation de ce traitement des mâchefers est confiée au groupement d'entreprises TTM/Lingenheld.

L'ensemble des mâchefers produits depuis juillet 2012 (date d'application d'une nouvelle réglementation) est valorisable.

Les mâchefers sont stockés sur des plateformes autorisées, gérées par le groupement d'entreprises TTM/Lingenheld qui assure également leur valorisation lorsque des opportunités (chantiers routiers, ...) se présentent. En raison de ce phénomène de stockage/déstockage, les quantités valorisées peuvent être supérieures à celles produites pour une année donnée.

Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	
Tonnage incinéré (rappel)	114 654	113 553	108 734	-4,24%	
Production REFIOM					
* en t	3 419	3 391	2 957	-12,8%	
* en t/t OM	3,0%	3,0%	2,72%	-8,9 %	

Les REFIOM, qui concentrent la majeure partie de la pollution contenue dans les déchets, représentent environ 3 % du tonnage d'O.M. incinéré. Les REFIOM sont constitués de deux types de déchets : les cendres récupérées sous les électro-filtres et les chaudières, et les cendres récupérées sous les filtres à manches. Ces dernières contiennent des résidus des réactifs de traitement des fumées, on les appelle les Produits Sodiques Résiduaires (PSR).

Les REFIOM sont envoyés à Rosières-aux-Salines, chez RESOLEST. Les PSR y sont recyclés sous forme d'une saumure réutilisée en soudière. Cette saumure remplace ainsi une partie des matières premières nécessaires à la fabrication du carbonate de sodium principalement utilisé pour l'industrie verrière. Les cendres sont quant à elles réutilisées pour filtrer les PSR et sont ensuite envoyées en installation de stockage.

ENFOUISSEMENT

Les déchets issus de la collecte des encombrants en porte-à-porte et des bennes « divers » de déchetteries sont acheminés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Lesménils (54 - exploitant SITA). En effet, ces déchets sont collectés par une benne à compaction qui imbrique les déchets les uns dans les autres ne permettant pas ensuite la séparation des différentes matières.

	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Tonnages enfouis	15 291	16 050	15 993	-0,36 %
Indicateur (base 100 en 2010)	108,83	114,24	113,83	

(tonnage 2010 : 14 050 tonnes)

PARTIE 3: LA COMMUNICATION

Afin de sensibiliser et d'informer les usagers, la Métropole met en œuvre différentes actions : édition de documents, campagnes thématiques (notamment en 2017 les campagnes sur les papiers et les emballages, sur la gestion des déchets verts de jardin et plus généralement sur la réduction des déchets lors de la semaine européenne dédiée à ce thème), mobilisation de relais... La Métropole multiplie également les actions de proximité pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants, notamment tel que suit :

LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable est située sur l'esplanade Philippe Seguin à Nancy. En tant que service de proximité, elle assure un rôle essentiel en matière de communication avec 5 482 contacts physiques (+ 15,22 % / 2018) et 8 643 contacts téléphoniques (+23,42 % / 2018) en 2019 sur la thématique « déchets ».

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable :

- informe sur les modalités de prévention, de tri et de collecte des déchets (comment limiter sa production de déchets, pourquoi et comment trier...), sur les encombrants (accès des déchetteries, collecte en porte à porte) et le compostage (fabrication de compost, acquisition d'un composteur...),
- assure la distribution d'écosacs pour les nouveaux habitants, ainsi que pour les habitants absents lors de la collecte en porte à porte,



 propose de la documentation sur la prévention et le tri des déchets, des animations et des expositions pédagogiques.

JARDINS DE VILLE, JARDINS DE VIE

En 2019 a eu lieu la 15^{ième} édition de Jardins de ville, jardins de vie les 21 et 22 septembre.

Cette année encore l'événement a été écourté en raison des conditions météorologiques. Le dimanche à 18h, le parc de Montaigu a dû fermer ses portes par sécurité.

Les visiteurs ont tout de même pu profiter des 120 exposants et des incontournables animations avec le retour du manège à propulsion parentale.

LES AMBASSADEURS DE LA PREVENTION ET DU TRI

Les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri assurent la communication de terrain sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

Les actions de sensibilisation des Ambassadeurs de la Prévention et du Tri en chiffres en 2019 :

- 1 500 personnes sensibilisées lors d'information en porte à porte
- 285 personnes sensibilisées dans les collèges et lycées
- 66 animations scolaires réalisées, soit 1 386 élèves sensibilisés
- 48 participations à des manifestations ou animations d'ateliers prévention produits ménagers ou cosmétiques.

Les manifestations publiques représentent également une part importante de la mission des ambassadeurs : outre les différentes manifestations sportives et écocitoyennes pour lesquels le Grand Nancy est très souvent sollicité, les ambassadeurs participent aux manifestations communales ou associatives (Challenge de la citoyenneté, Nature en fête, Saveurs Nature, Pépinière en vert), auxquelles s'ajoutent les manifestations spécifiques organisées par les services du Grand Nancy (Semaine du Développement Durable, Semaine de la Réduction des Déchets, ateliers prévention produits cosmétiques et produits ménagers ...). On estime ainsi à 25 000 le nombre de personnes contactées lors de ces événements.

LES MAITRES COMPOSTEURS

Les maîtres composteurs sont également intervenus dans les écoles de l'agglomération afin de faire découvrir aux enfants la pratique du compostage et du lombricompostage (30 animations scolaires réalisées, soit 896 élèves sensibilisés).

Comme les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri, les maîtres composteurs ont également participé à différentes manifestations sur l'agglomération, suscitant l'intérêt des habitants.

LE CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS

48 visites du centre de valorisation des déchets de Ludres organisées en 2019, soit 860 personnes sensibilisées.

Pour tout savoir sur les déchets, de la collecte au traitement, les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri font visiter le centre de valorisation des déchets à Ludres. Ce site regroupe le centre de collecte, l'usine d'incinération des ordures ménagères et le nouveau circuit pédagogique. Une découverte ludique pour petits et grands avec expo, vidéos, quiz et jeux.

LES ATELIERS DE FABRICATION DE COSMETIQUES ET PRODUITS MENAGERS

Pour sensibiliser de manière ludique et participative à la réduction des déchets, le service Prévention et sensibilisation a mis en place des ateliers Do It Yourself.

L'un permet de fabriquer des produits ménagers écologiques et économiques, l'autre des cosmétiques naturels et économiques, le tout en limant les emballages.







PARTIE 4: LES ASPECTS
JURIDIQUES ET FINANCIERS

LES RELATIONS CONTRACTUELLES

COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT

Huit marchés permettent d'assurer la gestion des déchets ménagers du Grand Nancy :

- la pré-collecte (distribution des bacs et sacs, maintenance) des ordures ménagères et des emballages recyclables (groupement Rimma Onyx Est),
- la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables (groupement Rimma Onyx Est),
- le tri et conditionnement des emballages et cartons (groupement Rimma Onyx Est),
- la gestion des déchetteries (Société Nicollin),
- la reprise de la ferraille (Société Métalifer),
- la reprise des cartons et papiers (groupement Rimma Onyx Est),
- le traitement des déchets issus des déchetteries (groupement Rimma Onyx Est),
- le traitement des déchets verts (Société Onyx Est depuis le 1er juillet 2017).

La durée de ces marchés est de 7 ans à compter du 1er avril 2013.

CITEO

Citeo, éco-organisme agréé par l'état, accompagne techniquement et financièrement les collectivités dans la mise en place du tri des emballages et des déchets d'imprimés. Le Grand Nancy est signataire depuis le 1^{er} janvier 2018 d'un Contrat pour l'Action et la Performance (barème F) pour la collecte et le traitement des emballages et d'un contrat pour la collecte et l'élimination des déchets d'imprimés avec Citeo. Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans (2018-2022).

LES AUTRES ECO-ORGANISMES

Afin de bénéficier de soutiens financiers, d'une collecte et d'un traitement gratuit de certains types de déchets, le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco organismes :

 Ecosystème pour la collecte et le traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques;

- Recylum pour la collecte et le traitement des lampes usagées ;
- EcoMobilier pour la collecte et le traitement des meubles collectés en déchetteries;
- EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchetteries;
- EcoTextile pour la collecte et le traitement des déchets d'habillement, linges de maison et maroquinerie collectés dans des bornes spécialisées mises en place sur le territoire du Grand Nancy.

LES ASPECTS FINANCIERS

LES INVESTISSEMENTS

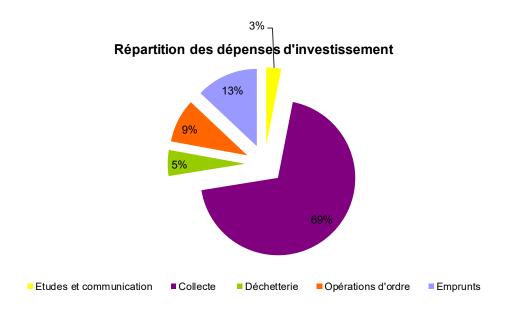
Le Grand Nancy prend en charge les investissements suivants :

- acquisition de bacs, conteneurs et sacs ;
- maintenance du centre de collecte, comprenant des locaux administratifs, des vestiaires et des locaux de remisage et d'entretien des véhicules de collecte;
- construction et entretien des déchetteries ;
- travaux divers d'aménagement liés à la collecte.

DEPENSES

Pour l'année 2019, les dépenses d'investissements s'élèvent à 2,463 M€, auxquels il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets (0,41 M€) et des opérations d'ordre (0,29 M€), soit un total de 3,163 M€. Ces dépenses sont ventilées en trois sous-fonctions :

- Collecte et traitement (2,194 M€): ces dépenses assurent le financement des prestations liées à la pré-collecte (acquisitions de bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés, ainsi que les travaux correspondant à leur implantation) pour un montant de 2,091 M€ en 2019 et à la maintenance du centre de collecte de Ludres (0,103 M€);
- Déchetteries (0,171 M€): les dépenses mandatées sur cette opération concernent les travaux réalisés sur les déchetteries. En 2019, des petits travaux de maintenance et d'entretien (0,049 M€) ont été réalisés sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération ainsi que sur le parc des bennes de déchetterie (0,1 M€). De plus, les études de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de la déchetterie de Ludres se sont poursuivies en 2019 (0,022 M€);
- Etudes et communication (0,098 M€) : cette enveloppe est dédiée aux opérations de communication liées à la gestion des déchets (Echo du Tri, campagnes de communication, ...).



RECETTES

Les recettes d'investissement pour l'année 2019 s'élèvent à 1,49 M€.

Dans le cadre de l'installation des conteneurs semi-enterrés, le Grand Nancy signe des conventions avec les bailleurs afin de définir les modalités de l'opération notamment en termes financiers. Le bailleur prend en charge les investissements liés à la maîtrise d'œuvre et aux travaux. Ainsi, en 2019, le montant de ces remboursements s'est élevé à 0,01 M€.

Des régularisations comptables pour un montant de 1,48 M€ ont également été inscrites au compte administratif.

L'évolution des dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères est présentée ci-dessous (certaines charges indirectes, qui n'étaient pas comptabilisées dans ce tableau jusqu'à présent, ont été intégrées à partir de 2018).

Prestations	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Collecte (incluant la pré- collecte)	12 174 530 € Dont 2 688 515 € HT	12 140 620 € Dont 3 428 880 € HT	12 651 010 € Dont 3 544 557 € HT	+4,20%
Gestion des déchetteries	2 100 290 € Dont 26 100 € HT	2 140 580 € Dont 24 540 € HT	2 163 600 € Dont 31 060 € HT	+1,08%
Traitement des déchets de déchetteries (hors déchets verts et déchets spéciaux)	1 838 960 €	1 978 340 €	2 236 970 €	+13,07%
Tri	935 640 € HT	898 630 € HT	1 171 030 € HT	+ 30,31%
Traitement des déchets verts (restitutions de compost comprises)	236 330 €	248 280 €	232 595 €	-6.32%
Traitement des déchets spéciaux (Dasri, DDS, huiles noires)	58 470 €	57 970 €	97 460 €	+ 68,12%
Incinération	4 188 350 €HT	4 319 662 € HT	4 331 265 € HT	+0,26 %
Contribution Economique Territoriale ⁽¹⁾	-	-	-	-
Taxe foncière de l'usine	-	1 369 547 € ⁽²⁾	-	-
Acquisition sacs	79 260 € Dont 61 460 € HT	208 770 € Dont 185 310 € HT	117 157 € Dont 87 513 € HT	-43,88%
Frais de personnel	1 342 745 €	2 472 100 € ⁽³⁾	2 616 743 €	+5,85 %
Intérêt des emprunts	87 865 €	78 478 €	71 171 €	-9,31 %
Subventions	98 525 €	72 000 €	113 790 €	+58,04 %
Frais divers	823 725 € Dont 79 440 € HT	2 905 055 € ⁽³⁾ Dont 74 815 € HT	2 723 149 € Dont 154 626 € HT	-6,26%
TOTAL	23 964 690 € Dont 7 979 505 € HT	28 890 325 € (2-3) Dont 8 932 135 € HT	28 525 940 € Dont 9 320 051 € HT	-1,26%

Le contrat liant le Grand Nancy et le délégataire prévoit que ce dernier s'acquitte de la Contribution Economique Territoriale, raison pour laquelle il n'y a plus de dépenses sur cette ligne.

Le Grand Nancy, en tant que propriétaire de l'usine d'incinération, paie la taxe foncière et la refacture au délégataire (la taxe foncière apparaît alors en dépenses mais également en recettes dans le compte administratif). Il convient de noter que le montant payé en 2018 correspond aux taxes foncières de l'usine d'incinération des années 2017 et 2018. A compter de 2019, le délégataire paie directement la taxe foncière.

(3) Ces lignes montrent une importante augmentation qui n'est qu'apparente puisqu'y ont été intégrées à partir de 2018 des dépenses qui existaient mais qui n'étaient jusqu'alors pas indiquées dans le présent rapport annuel sur les déchets. En effet, du fait que l'activité relative aux déchets ne donne pas lieu à l'établissement d'un budget annexe, certaines dépenses n'y apparaissaient pas (ramassage des déchets par les agents du Grand Nancy en régie, ...). Elles sont dorénavant intégrées pour parfaire l'exhaustivité du présent rapport annuel.

Les frais divers intègrent notamment les dépenses suivantes :

(en €)	2017	2018	2019
Communication (prestations, annonces, impressions)	269 020 €	241 300 €	264 055 €
	Dont 19 925 € HT	Dont 25 705 € HT	Dont 67 640 € HT
Maintenance des portails du centre de collecte, des déchetteries, des compacteurs, vérifications des installations électriques sur déchetteries, des bornes pour DASRI	43 410 €	54 915 €	41 000 €
	Dont 12 240 € HT	Dont 11 520 € HT	Dont 14 110 € HT
Locations mobilières et immobilières (système de vidéosurveillance des déchetteries)	67 370 €	64 675 €	65 185 €
	Dont 2 140 € HT	Dont 2 190 € HT	Dont 2 235 € HT
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	324 346	1 472 491 €(4)	937 403 €
Dotations aux amortissements	-	917 530 € ⁽⁴⁾	1 194 270 €

LE FINANCEMENT DU SERVICE

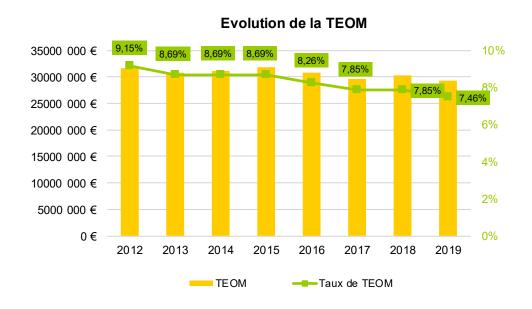
LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Grand Nancy a opté en 1975 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

Stable de 2007 à 2012, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a baissé de 5% une première fois en 2013 grâce aux nouveaux marchés de gestion des déchets et aux efforts des habitants en matière de prévention et de tri des déchets.

En 2016 et en 2017, le taux de la TEOM diminue à nouveau à chaque fois de 5 % en raison de la rationalisation du service de collecte en porte-à-porte (passage de deux collectes à une par an pour les encombrants, et de trois à deux collectes hebdomadaires des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy) et la fin de la distribution des sacs pour les ordures ménagères. En 2018, le taux de TEOM reste stable (7,85 %) et baisse en 2019 pour atteindre 7,46 %.

Le montant de la TEOM, qui s'élève à 29 337 535 € pour 2019, a donc évolué de la manière suivante :



LA REDEVANCE SPECIALE

Sur la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées chaque année sur le territoire du Grand Nancy (hors déchetterie), on estime que 30 % sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics. Dès lors que ces activités produisent plus de 1 000 litres de déchets par semaine, elles sont soumises au paiement de la Redevance Spéciale (RS).

QUI SONT LES REDEVABLES ?

Tous les producteurs de déchets professionnels sont concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le Grand Nancy.

Pour les établissements publics (bâtiments communaux, universités, collèges et lycées, administrations, ...) jusqu'à présent exonérés de TEOM, la RS s'applique dès le 1^{er} litre de déchets produits.

Pour les activités professionnelles (commerçants, artisans, industriels, ...) qui paient une TEOM, le Grand Nancy applique le système suivant :

- Production inférieure à 1 000 litres hebdomadaires: le producteur ne paie pas de RS, seule la TEOM s'applique considérant qu'elle correspond au coût de collecte et de traitement des déchets. Ex: une entreprise possédant un bac de 340 litres collecté 2 fois par semaine ne sera pas soumise à RS puisque sa production hebdomadaire est de 680 litres.
- Production supérieure à 1 000 litres hebdomadaires: le producteur, s'il décide de faire appel aux services du Grand Nancy, est soumis à une RS calculée sur la quantité de déchets supérieure à 1 000 litres par semaine (les 1 000 premiers litres étant payés par la TEOM). Ex: un commerçant possédant un bac de 750 litres collecté 2 fois par semaine paiera une RS sur 500 litres: (750 L x2) 1000 = 500 litres.

COMMENT EST CALCULEE LA REDEVANCE SPECIALE ?

Le volume de bacs mis à disposition sert de base pour le calcul. Le montant annuel de la RS s'obtient grâce à la formule suivante :

Volume des bacs x fréquence de collecte du secteur x 52 semaines x prix au litre (*).

(*) Tarifs 2019:

Déchets ménagers : 0,03406 € / L

Papier, verre, emballages: 0,01703 € / L

Carton : gratuit (si présenté plié et ficelé ou en bac).

BILAN 2019

Au 31 décembre 2019, 919 conventions sont signées avec des professionnels, ce qui représente 1 059 sites.

Le montant de la Redevance Spéciale pour l'année 2019 s'élève à 2 891 076 €.

LES APPORTS EN DECHETTERIE

La présentation d'une carte est obligatoire pour pouvoir déposer ses déchets en déchetteries. Les habitants du Grand Nancy bénéficient ainsi d'une carte d'accès gratuite. Par ailleurs, deux catégories d'utilisateurs peuvent également accéder aux déchetteries moyennant le paiement d'un coût d'accès au service :

LES PROFESSIONNELS

Les professionnels qui utilisent les déchetteries communautaires de Nancy, Ludres et Maxéville paient en fonction du type et du volume de déchets déposés en déchetteries.

Une carte est remise gratuitement à chaque professionnel qui doit obligatoirement être présentée devant le lecteur à l'entrée de la déchetterie. Un signal retentit avertissant le gardien de la présence d'un professionnel. Le gardien accueille le professionnel et estime les volumes par type de déchets. Les données sont enregistrées dans un terminal informatique et validées par le professionnel.

Celles-ci donnent lieu à une facturation mensuelle selon des tarifs suivants :

Carton, ferrailles, DEEE: gratuit

Bois, déchets verts : 10 € HT / m3

Gravats: 25 € HT / m3

Déchets divers : 35 € HT / m3

Déchets diffus spécifiques : 2 € HT / kg

Pour 2019, les recettes issues des apports en déchetteries des professionnels s'élèvent à 182 780 €.

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES VOISINES

Une convention a été signée entre le Grand Nancy et les communautés de communes Seille et Mauchère Grand Couronné et du Pays du Sel et du Vermois qui participent au financement du service, afin que leurs habitants puissent se rendre sur les 9 déchetteries du Grand Nancy.

Pour 2019, la participation financière des collectivités extérieures s'élève à 154 785 €.

LES ECO ORGANISMES

Le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco-organismes dont les soutiens sont détaillés comme suit :

en €	2017	2018	2019
Citeo (emballages)	1 766 660 € HT	1 743 870 € HT	1 681 778 € HT
Citeo (papier)	516 210 € HT ⁽¹⁾	247 300 € HT	259 991 € HT
OCAD3E	82 190 €	81 545 € ⁽²⁾	89 426 €
EcoDDS	12 820 €	12 475 €	17 115 €
Eco Mobilier	93 510 € ⁽³⁾	83 610 €	76 025 €
Eco TLC	25 410 €	25 480 €	25 479 €
TOTAL	2 496 800 € Dont 2 282 870 € HT	2 194 280 € Dont 1 991 170 € HT	2 149 814 € Dont 1 941 769 € HT

⁽¹⁾ Les soutiens habituellement perçus en fin d'année ne l'ont été, pour l'année 2016, que début 2017 ce qui explique l'important montant perçu en 2017.

Le détail des soutiens au titre de chaque année figure en annexe du présent rapport.

⁽²⁾ La légère baisse des soutiens perçus est dûe à une baisse des tonnages collectés depuis 2017.

⁽³⁾ La baisse des soutiens versés par Eco Mobilier s'explique par le fait que de plus en plus de déchetteries sont équipées de bennes mobilier prises en charge par l'éco organisme (collecte et traitement), ce qui réduit le nombre de déchetteries non équipées pour lesquelles des soutiens compensatoires sont versés au Grand Nancy.

L'évolution des principales autres recettes est la suivante :

en €	2017	2018	2019
Ademe	-	10 730 €	50 339 €
Vente de matériaux	1 667 605 €	1 310 455 €	1 257 770 €
	Dont 1 474 485 € HT	Dont 1 148 545 € HT	Dont 1 130 653 € HT
Redevance sur l'incinération ⁽²⁾	343 580 € HT	586 050 € HT	561 533 € HT
Autres (composteurs, cartes DASRI) et opérations d'ordre	151 700 €	1 402 320 € ⁽¹⁾	43 419 € ⁽²⁾
	Dont 14 700 € HT	Dont 1 369 840 € HT	Dont 25 519 € HT
TOTAL	2 162 885 €	3 309 555 €	1 913 061 €
	Dont 1 832 765 € HT	Dont 2 518 385 € HT	Dont 1 717 705 € HT

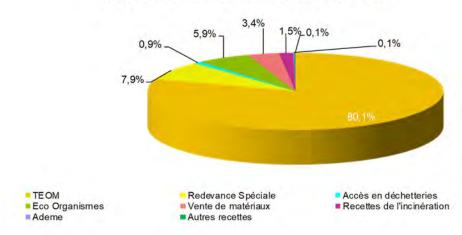
- (1) L'augmentation est dûe au remboursement de la taxe foncière de l'usine d'incinération par le délégataire. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2017, il revient au délégataire de s'acquitter de la taxe foncière. Le Grand Nancy en tant que propriétaire, paie cette dernière et la refacture au délégataire, ce qui vient augmenter la ligne des recettes. Exceptionnellement en 2018, en raison d'un décalage du paiement de la taxe foncière de 2017 en 2018, le montant remboursé en 2018 est doublé.
- (2) En 2019, le délégataire s'acquitte directement de la taxe foncière de l'usine d'incinération. La recette liée au remboursement est donc supprimée ce qui contribue à faire baisser la ligne des autres recettes.

BILAN DES RECETTES

	2017	2018	2019
TEOM	29 596 240 €	30 241 955 €	29 337 535 €
Redevance spéciale	2 530 870 €	2 791 680 €	2 891 076 €
Accès en déchetteries	292 620 €	295 530 €	337 565 €
	Dont 137 830 € HT	Dont 140 745 € HT	Dont 182 780 € HT
Eco-organismes	2 496 800 €	2 194 280 €	2 149 814 €
	Dont 2 282 870 € HT	Dont 1 991 170 € HT	Dont 1 941 769 € HT
Autres recettes	2 162 885 €	3 309 555 € ⁽²⁾	1 913 061 €
	Dont 1 832 765 € HT	Dont 2 518 385 € HT	Dont 1 717 705 € HT
TOTAL	37 079 415 €	38 833 000 €	36 629 051 €
	Dont 4 253 470 € HT	Dont 4 650 300 € HT	Dont 3 842 254 € HT

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :

Part des différentes recettes de fonctionnement



PRESENTATION ANALYTIQUE DES COUTS

METHODE UTILISEE

Les coûts liés à la gestion des déchets sont en constante évolution depuis ces dernières années et sont au cœur des préoccupations des collectivités dans un contexte budgétaire restreint.

L'Ademe a souhaité mettre en place un outil de connaissance des coûts permettant :

- D'identifier les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - o Identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
 - Eclairer la prise de décision;
 - Etablir une tarification;
 - Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

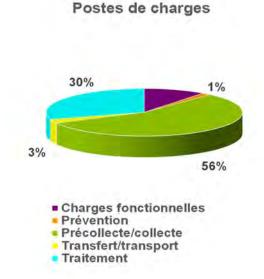
Il convient de préciser que les chiffres de cette analyse des coûts peuvent différer du compte administratif (et donc des chiffres présentés en amont). En effet, les valeurs indiquées ne sont pas celles qui tiennent compte des aides perçues au cours de l'année n considérée mais des aides relatives à l'activité de l'année n, perçues parfois en partie au cours de l'année n+1 voire n+2.

Sur la base de cet outil, l'Ademe a développé un référentiel national des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré à partir des matrices de coûts des collectivités validées par un bureau d'études. Ce référentiel permet ainsi d'obtenir des coûts moyens de la gestion des déchets au niveau national en euros par tonne et euros par habitant tous flux confondus, par flux et par typologie d'habitat.

Le Grand Nancy est classé en milieu urbain dense du fait de son taux d'habitat collectif. L'urbain dense est notamment caractérisé en moyenne par des performances de collecte plus faibles sur le tri.

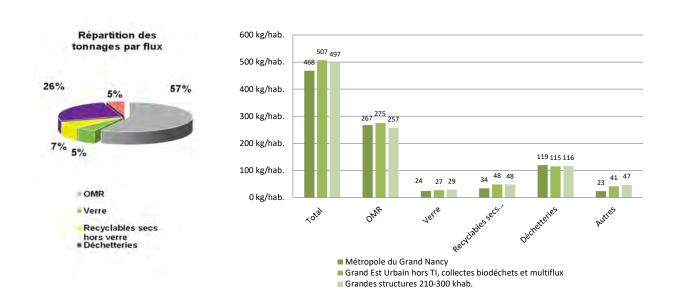
Enfin, il convient de noter que chaque territoire ayant ses propres caractéristiques (contraintes de territoire, niveau de service, ...), certains coûts peuvent être très éloignés des données moyennes sans représenter pour autant des dysfonctionnements.

La répartition des coûts par étape technique est la suivante :



Les charges fonctionnelles regroupent les charges de communication ainsi que les charges de structure

PERFORMANCE DE COLLECTE PAR FLUX DE DECHETS ET COMPARAISON AUX DONNEES NATIONALES



Ratios collectés en kg/hab./an	Total	OMR	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchetteries	Autres
Métropole du Grand Nancy	468 kg/hab.	267 kg/hab.	24 kg/hab.	34 kg/hab.	119 kg/hab.	23 kg/hab.
Comparaison avec la moyenne		G	randes structures 2	10-300 khab.		
Ademe_référentiel_Grandes_S tructures_données_2017	497 kg/hab.	257 kg/hab.	29 kg/hab.	48 kg/hab.	116 kg/hab.	47 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-29 kg/hab.	10 kg/hab.	-5 kg/hab.	-14 kg/hab.	3 kg/hab.	-24 kg/hab.
Ecart en %	-6%	4%	-18%	-30%	3%	-50%
Comparaison avec la moyenne		Grand Est Url	pain hors TI, collecte	s biodéchets et multifl	ux	
Ratios collectés Données 2016	507 kg/hab.	275 kg/hab.	27 kg/hab.	48 kg/hab.	115 kg/hab.	41 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-39 kg/hab.	-7 kg/hab.	-3 kg/hab.	-15 kg/hab.	4 kg/hab.	-18 kg/hab.
Ecart en %	-8%	-3%	-12%	-30%	4%	-44%
Comparaison avec la moyenne		Lorraine Urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux				
Ratios collectés Données 2016	513 kg/hab.	279 kg/hab.	25 kg/hab.	45 kg/hab.	127 kg/hab.	36 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-45 kg/hab.	-11 kg/hab.	-1 kg/hab.	-12 kg/hab.	-8 kg/hab.	-13 kg/hab.
Ecart en %	-9%	-4%	-5%	-26%	-6%	-35%

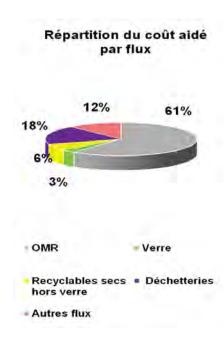
Les performances du Grand Nancy sur la collecte des papiers et emballages recyclables sont faibles que ce soit par comparaison au niveau national ou au niveau régional. Il y a donc une marge de progression importante dans leur collecte.

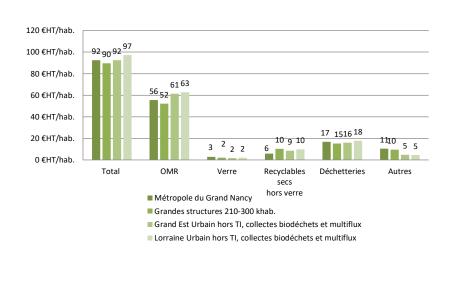
On peut noter également que le tonnage total ainsi que le tonnage OMR sont inférieurs ou proches des données nationales et locales.

PRESENTATION ET ANALYSE DES COUTS AIDES

Le coût aidé représente la somme des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, aux soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio, Eco Mobilier, OCAD3E, EcoTLC) et aux éventuelles aides ou subventions (Ademe, aides à l'emploi, remboursement bailleurs, ...). Les coûts sont présentés hors taxes. Le coût aidé est calculé à l'habitant ainsi qu'à la tonne.

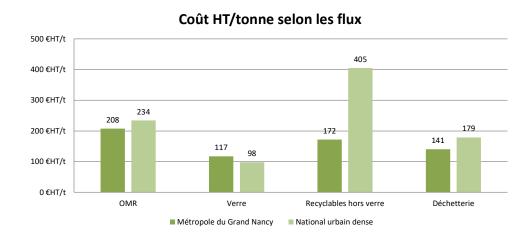
Ainsi, en 2019, le coût aidé par habitant est de 92,38 € et se répartit par flux de déchets de la façon suivante :





Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchetteries	Autres flux
Métropole du Grand Nancy	92 €HT/hab.	56 €HT/hab.	3 €HT/hab.	6 €HT/hab.	17 €HT/hab.	11 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne		G	irandes structures 2:	10-300 khab.		
Ademe_référentiel_Grandes_S tructures_données_2017	90 €HT/hab.	52 €HT/hab.	2 €HT/hab.	10 €HT/hab.	15 €HT/hab.	10 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	3 kg/hab.	3 kg/hab.	1 kg/hab.	-4 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	3%	6%	30%	-43%	10%	11%
Comparaison avec la moyenne		Grand Est Ur	bain hors TI, collecte	s biodéchets et multifl	ux	
Ratios collectés Données 2016	92 €HT/hab.	61 €HT/hab.	2 €HT/hab.	9 €HT/hab.	16 €HT/hab.	5 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	0 kg/hab.	-6 kg/hab.	1 kg/hab.	-3 kg/hab.	1 kg/hab.	6 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	0%	-9%	57%	-31%	5%	121%
Comparaison avec la moyenne		Lorraine Urb	ain hors TI, collectes	biodéchets et multiflu	ıx	
Ratios collectés Données 2016	97 €HT/hab.	63 €HT/hab.	2 €HT/hab.	10 €HT/hab.	18 €HT/hab.	5 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-5 kg/hab.	-7 kg/hab.	1 kg/hab.	-4 kg/hab.	-1 kg/hab.	6 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	-5 %	-12%	39%	-40%	-6%	129%

Les ordures ménagères concentrent près de 60 % du coût aidé HT du service de gestion des déchets et 57 % du tonnage total collecté (hors gravats de déchetteries). Les données du Grand Nancy se situent dans la moyenne des coûts nationaux et régionaux en 2019.

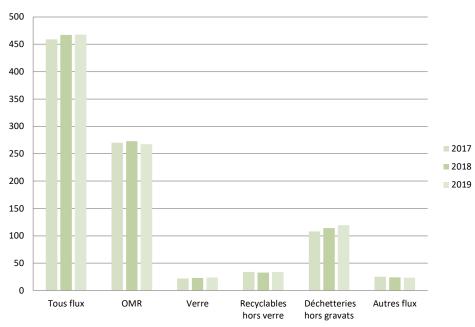


Hormis pour le verre, les coûts à la tonne du Grand Nancy sont inférieurs aux coûts nationaux. Pour le verre, cette différence s'explique par le fait que la collecte du verre s'effectue pour partie en porte à porte pour les immeubles et les professionnels.

EVOLUTION DES TONNAGES DU GRAND NANCY

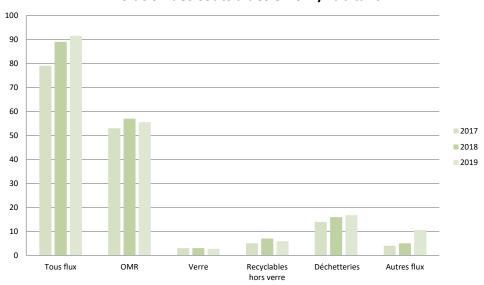
volution des performand	ces				Recyclables	Déchetteries		
Année	Tous flux	OMR	Verre	~	•	hors gravats	Autres flux	~
2017	459 kg/hab.	270 kg/hab.	22 kg/hab.		34 kg/hab.	108 kg/hab.	25 kg/hab.	
2018	467 kg/hab.	273 kg/hab.	23 kg/hab.		33 kg/hab.	114 kg/hab.	24 kg/hab.	
2019	468 kg/hab.	267 kg/hab.	24 kg/hab.		34 kg/hab.	119 kg/hab.	23 kg/hab.	





EVOLUTION DES COUTS DU GRAND NANCY

Évolution des coûts aidés en €HT/habitant



On constate que le coût aidé par habitant est, en 2019, dans ou en dessous de la moyenne de celui des collectivités de catégorie « urbain dense » aux niveaux national et local (voir tableau p.76). Les adaptations de service intervenues ces dernières années (adaptation des fréquences de collecte, arrêt de la distribution des sacs ordures ménagères, arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères) et le nouveau contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères à compter du 1^{er} juillet 2016, ont permis de maintenir voire de diminuer les coûts à

l'habitant. L'augmentation constatée en 2019 provient de l'intégration de dépenses qui existaient déjà préalablement mais n'étaient jusqu'alors pas indiquées dans le rapport déchets (voir (3) p.66).

Le coût de collecte sélective est quant à lui plus faible notamment grâce à la gestion séparée de la collecte des papiers réalisée essentiellement en apport volontaire. Cette organisation permet d'aboutir à une gestion des papiers à coût zéro, ce qui ne serait pas le cas d'une collecte en mélange des papiers avec les emballages.

ANNEXES

ANNEXE : DETAIL DES SOUTIENS ANNUELS DES DIFFERENTS ORGANISMES

SOUTIENS CITEO (EMBALLAGES)

Comme il est expliqué dans la méthode utilisée pour la présentation des coûts analytique (p. 73), les montants ne sont pas ceux du compte administratif.

BAREME E	2016	2017
Soutiens au service de la collecte sélective	912 711,46 €	1 008 711,49 €
Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens	85 557,94 €	87 722,63 €
Soutien à la performance de recyclage	179 688,50 €	208 103,20 €
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	475 598,39 €	449 058,46 €
Soutien au développement durable	34 939,60 €	38 715,22 €
TOTAL	1 688 495,89 €	1 792 311,00 €

Source : liquidatifs Citeo 2016 et 2017 titrés en 2017 et 2018.

BAREME F	2018
Soutien à la collecte sélective	1 106 466,73 €
Soutien au recyclage des matériaux récupérés hors collecte sélective	33 005,53
Soutien à d'autres formes de valorisation	397 920,36 €
Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens	82 218,20 €
Soutien à la connaissance des coûts	19 334,43 €
Soutien de transition	49 550,64 €
TOTAL	1 688 495,89 €

Source : liquidatif Citeo 2018 titré en 2020

SOUTIENS CITEO (PAPIER)

Les soutiens sont versés par Ecofolio en année n+1. Ainsi, les résultats présentés sont ceux relatifs aux activités des années 2015, 2016 et 2017.

	2016	2017	2018
Soutiens au recyclage	193 208,73 €	244 991,10 €	216 898,38 €
Soutien à la valorisation	64 293,03 €	-	
TOTAL	257 501,76 €	244 991,10 €	216 898,38 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

SOUTIENS OCAD3E

	2017	2018	2019
Soutiens au tonnage collecté	67 764,69 €	67 386.27 €	75 113,97 €
Soutien sécurité gisement	13 685,00 €	12 381,84 €	15 991,67 €
Communication	-	1 500 €	1 500 €
TOTAL	81 449,69	81 268,11 €	92 935,64 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

SOUTIENS ECODDS

	2017	2018	2019
Soutiens déchetteries équipées	4 828,96 €	9 418,10 €	9 787,50 €
Soutien à la communication	7 643,64 €	7 696,74 €	7 698,30 €
Compensation coût opérateur	-	-	7 838,75 €
TOTAL	12 472,60 €	17 114,84 €	25 324,55 €

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

SOUTIENS ECOMOBILIER

Les soutiens Eco Mobilier sont versés en 2 fois au cours de l'année n et n+1. Les montants correspondent aux années auxquelles ils se rapportent et non aux années de perception.

	2017	2018	2019
Soutiens aux tonnages de DEA collectés non séparément	26 618,89 €	15 538,20 €	Les soutiens sont en cours
Soutiens aux tonnages de DEA collectés séparément	62 913,05 €	70 186,35 €	
Soutiens pour réutilisation	648 €	-	
Soutiens communication	-	300,00 €	
TOTAL	90 179,94 €	86 024,55 €	

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

SOUTIENS ECOTLC

Les soutiens Eco TLC sont versés en année n+1. Les montants correspondent aux années auxquelles ils se rapportent et non aux années de perception.

	2016	2017	2018
Soutien à la communication	25 407,40 €	25 478,80 €	-

Les différences constatées avec les chiffres présentés en partie 5 sont dues à des opérations comptables (charges rattachées).

métropole GrandNancy Eurocité humaine

ART-SUR-MEURTHE

DOMMARTEMONT

ESSEY-LÈS-NANCY

FLÉVILLE-DEVANT-NANCY

HEILLECOURT

HOUDEMONT

JARVILLE-LA-MALGRANGE

LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

LAXOU

LUDRES

MALZÉVILLE

MAXÉVILLE

NANCY

PULNOY

SAINT-MAX

SAULXURES-LÈS-NANCY

SEICHAMPS

TOMBLAINE

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

VILLERS-LÈS-NANCY







